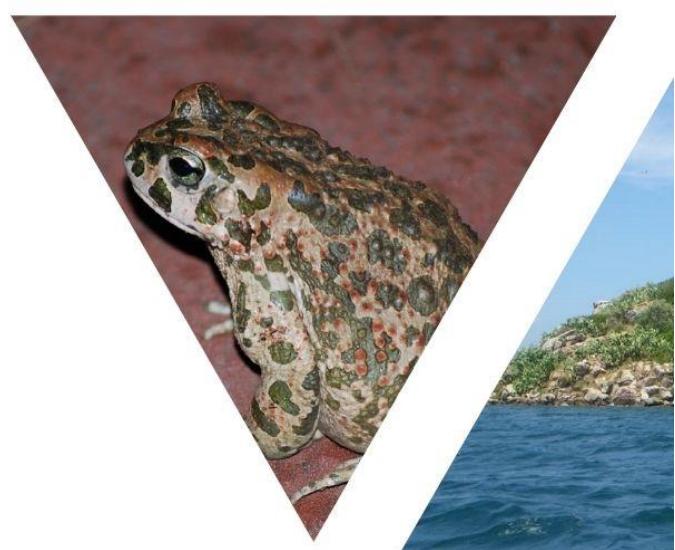




RAPPORTS 2020

« BILAN ANNUEL 2020 – PNA PIE - GRIECHE A TETE ROUSSE EN CORSE »



Connaître

Protéger

Gérer

Valoriser

Accompagner

Totalement apolitique, forte de près de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 12 membres tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie aujourd'hui, près de 15 salariés. Les 5 valeurs inscrites au Plan d'Action Quinquennal du CEN Corse :

Connaître : Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité

Protéger : Par la maîtrise foncière ou d'usage des espaces naturels ou semi naturels d'intérêt écologique reconnu.

Gérer : Promouvoir une gestion favorisant la biodiversité écologique.

Valoriser : Sensibiliser, communiquer et éduquer tous les publics à l'environnement et au développement durable.

Accompagner : Accompagner les maîtres d'ouvrages et les acteurs du territoire dans la mise en place des politiques publiques.



« BILAN ANNUEL 2020 - PNA PIE GRIECHE A TETE ROUSSE EN CORSE »

| | |
|------------------------------|---|
| Partenariat | Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Fabrice TORRE (fabrice.torre@developpement-durable.gouv.fr) Morgane BOUVAROT (morgane.bouvarot@developpement-durable.gouv.fr) Office de l'environnement de la Corse Gwennaelle BALDOVINI (gwenaelle.baldovini@oec.fr) Corinne PIETRI (corinne.pietri@oec.fr) Convention n° |
| Coordonné par | Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse Siège Social : 871, ave de Borgo - Maison ANDREANI 20290 BORGO Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73 Email : contact@cen-corse.org Site internet : www.cen-corse.org |
| Année de rédaction | 2021 |
| Rédaction faite par | Sébastien Cart (sebastien.cart@cen-corse.org) Ludovic Lepori (ludovic.lepori@cen-corse.org) Arnaud Lebret (arnaud.lebret@cen-corse.org) Manon Ducrettet (manon.ducrettet@cen-corse.org) |
| Fonds cartographiques | Licence IGN. Données fournies par la Collectivité de Corse (CDC) |
| Photographies | CEN Corse (sauf mention contraire) |

Proposition de citation Lepori, L., Cart, S., & Lebret, A., Ducrettet, M. (2021). Bilan annuel 2020 - PNA Pie – Grièche à tête rousse en Corse. CEN Corse, DREAL Corse, OEC. 67 pp.

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1. <i>Lanius senator badius</i> . Source : Etienne Cornieux | 14 |
| Figure 2 : Répartition de la Pie-Grièche à tête rousse - nominale et sous espèce- en Corse.. | 20 |
| Figure 3: Localisation des 3 secteurs prospectés sur le bastion d'Ajaccio | 29 |
| Figure 4 : Localisation des transects parcourus et des couples recensés sur le Golfe de Lava | 30 |
| Figure 5: Localisation des transects parcourus sur Capo di Feno | 31 |
| Figure 6: Localisation des transects parcourus sur Suartu..... | 33 |
| Figure 7 : Localisation des couples hors secteur de prospection | 34 |
| Figure 8 : Localisation des couples de PGTR dans le Reginu de 2012 à 2020 | 38 |
| Figure 9 :Stand d'information du CEN Corse mis à disposition du grand public dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2020..... | 40 |
| Figure 10:Plaquette d'information créée par le CEN Corse à destination des socio-professionnels dans le cadre du PNA Pie-Grièche à tête rousse (Haut : recto ; Bas : verso). . | 41 |
| Figure 11:Plaquette d'information créée par le CEN Corse à destination des socio-professionnels dans le cadre du PNA Pie-Grièche à tête rousse (Haut : recto ; Bas : verso). . | 42 |
| Figure 12: Balade en pirogue dans le cadre de la Fête de la nature à Porto-Vecchio en octobre 2020..... | 44 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Liste des fiches actions* à mettre en œuvre dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Pie-grièche à tête rousse à tête rousse 2020 – 2023 pour la Corse. | 12 |
| Tableau 2: Bilan des actions réalisées par le CEN Corse en 2020 | 13 |
| Tableau 3. Présentation de l'espèce Pie – Grièche à tête rousse | 14 |
| Tableau 4 :dates passage transects bénévolats ; Golfe de Lava | 30 |
| Tableau 5 : dates passage transects bénévole ; Capo di Feno..... | 32 |
| Tableau 6 : Actions de sensibilisation à destination du grand public en 2020. | 39 |
| Tableau 7. Actions de sensibilisation à destination des scolaires en 2020..... | 43 |
| Tableau 8 : Actions proposées dans le cadre de l'animation et de la mise en oeuvre du PNA Pie –Grièche à tête rousse | 45 |
| Tableau 9 : Matériel utilisé lors du programme..... | 47 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. CONTEXTE | 11 |
| 1.1. Coordination des actions | 13 |
| 2. PRESENTATION DE L'ESPECE | 14 |
| 2.1. Fiche d'identité de l'espèce | 14 |
| 2.2. Répartition et effectifs de la Pie – Grièche à tête rousse en Europe | 15 |
| 2.3. Répartition et effectifs de la Pie – grièche à tête rousse en France | 15 |
| 2.4. Tendances d'évolution en France | 16 |
| 2.5. Tendances d'évolution en Corse | 16 |
| 3. ACCOMPAGNER | 17 |
| 3.1. Action I.2 – Animation du PNA : COPIL national | 17 |
| 3.2. Action I.2 – Animation du PNA : COPIL régional | 17 |
| 3.3. Action I.2 – Animation du PNA : groupe de travail « Gestion des habitats » | 17 |
| 3.4. Action I.3 – Animer les réseaux et diffuser les connaissances : gestion des bases de données et SIG | 18 |
| 4. CONNAITRE | 19 |
| 4.1. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Inventaires régionaux | 19 |
| 4.1.1. Inventaires régionaux des zones à enjeux – définir des secteurs à prospection | 19 |
| 4.1.2. Suivi des populations nicheuses dans les zones à enjeux – mesurer la tendance d'évolution de populations nicheuses à moyen/long terme | 19 |
| 4.1.3. Retour d'expérience et adaptation du calendrier de prospection | 20 |
| 4.1.4. Remarques concernant les difficultés de mise en œuvre des prospections en 2020 | 23 |
| 4.2. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi des populations nicheuses dans le secteur relictuel/zone bastion d'Ajaccio | 26 |
| 4.2.1. Spécifications concernant l'application du protocole | 26 |
| 4.2.2. Localisation des couples sur Ajaccio | 28 |
| 4.2.3. Typologie des habitats rencontrés lors du suivi sur Ajaccio | 34 |
| 4.2.4. Interactions inter-spécifiques - Prédatation | 36 |

| | |
|--|----|
| 4.2.5. Identification des menaces pesant sur les secteurs..... | 37 |
| 4.3. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi des populations nicheuses dans le secteur relictuel/zone bastion du Reginu | 38 |
| 5. <i>VALORISER</i> | 39 |
| 5.1. Action 5.1 – Sensibiliser les publics cibles : actions de sensibilisation et outils de communication..... | 39 |
| 5.1.1. Animations à destination du grand public | 39 |
| 5.1.2. Animations à destination des scolaires..... | 43 |
| 5.1.3. Communication/Médias/Réseaux sociaux..... | 45 |
| 6. <i>PERSPECTIVES</i> | 45 |
| 6.1. Action II.2 Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse..... | 46 |
| 6.2. Action II.2/V.5 Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse/initier des axes de recherche | 46 |
| 6.3. Renforcer les actions de protection/gestion des habitats favorables | 48 |
| 6.4. Action IV.1 Renforcer la protection des Pies – Grièches à tête rousse..... | 49 |
| 7. <i>BIBLIOGRAPHIE</i> | 50 |
| 8. <i>BILAN QUANTITATIF</i> | 52 |

1. CONTEXTE

La Pie – Grièche à tête rousse (*Lanius senator*) est une espèce de catégorie méditerranéenne [bg72]. Il est ainsi remarquable de constater que la majorité de son aire de nidification mondiale se superpose l'aire de l'olivier *Olea europaea*, arbuste cultivé à répartition largement artificielle, mais caractérisant bien la limite de climat méditerranéen [17]. Il existe deux sous – espèces :

- La sous-espèce *L. s. badius* peuple les îles de la Méditerranée occidentale (Corse, Ile Baléares et Sardaigne).
- La sous-espèce *L. s. niloticus* niche dans la partie orientale de l'aire (Moyen-Orient) [15].

En France, cette pie-grièche est représentée par la forme nominale sur le continent et la sous-espèce *L. s. badius* en Corse. L'île a donc une grande responsabilité sur les connaissances de cette sous-espèce et sa conservation.

Les populations de Pie –grièche à tête rousse sont en déclin, ce qui en fait une espèce fragile. La Pie – Grièche à tête rousse est classée « de préoccupation mineure » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN ; évaluation 2017), et « quasi menacée d'extinction » sur la liste rouge nationale (évaluations de 2016).

Cette espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE et figure en annexe II de la Convention de Berne. La Pie – Grièche à tête rousse bénéficie également d'une protection nationale selon les arrêtés du :

- 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

Face à l'effondrement des populations de Pie –grièche en France mais également dans le reste de l'Europe, un Plan National d'Action multi-espèce : Pie – grièche à tête rousse, Pie – Grièche méridionale, Pie-Grièche à poitrine rose et Pie- grièche grise a été initié (2014-2018). Achevé en 2018, ce plan a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation en 2020. L'objectif étant d'initier un deuxième PNA orienté multi-espèce et intégrant potentiellement la Pie-Grièche écorcheur.

Le CEN Corse intervient dans le cadre du Plan National d'Actions dédié à cette espèce, dont il a l'animation. Il a rédigé une déclinaison régionale du PNA Pie – Grièche à tête rousse (Linossier 2019). Il est désormais en charge de l'état des lieux de la population de Pie-Grièche à tête rousse, de la veille écologique sur les zones à enjeux, ainsi que de l'orientation des mesures de gestion et protection. Les actions des prochaines années sont regroupées au sein des 4 objectifs spécifiques et déclinées sous 11 fiches actions (Tableau 1).

Le présent rapport porte à connaissance les actions engagées par le CEN Corse dans le cadre du PNA Pie – Grièche à tête rousse au cours de l'année 2020.

Tableau 1 : Liste des fiches actions* à mettre en œuvre dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Pie-grièche à tête rousse 2020 – 2023 pour la Corse.

| Numéro d'actions selon PNA | Libellé de l'actions | Priorité nationale | Priorité régionale | Sites ciblés | Déclinaison régionale de l'action | Calendrier prévisionnel |
|----------------------------|---|--------------------|--------------------|---|--|-------------------------|
| I.1 à I.3 | Animation du PNA | Forte | Moyenne | | Mise en place d'un comité régional PGTR, Partenariat pour l'échange de données et transmission au niveau national (SINP) | 2020-2023 |
| II.2 | Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse corse | Forte | Forte | Ajaccio et Reginu | Localisation des nids dans 2 régions favorables à la PTGR et suivis du succès reproducteur | 2020-2023 |
| II.2 | Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse corse | Forte | Forte | Réserve Naturelle de Biguglia, Reginu et pourtour d'Ajaccio | Recherche des nids dans ces 3 zones afin de pouvoir suivre les paramètres de reproduction sur ~30 nids. Prélèvement de plumes sur 10 oiseaux afin d'améliorer les connaissances génétique. Baguage colorées ~10 oiseaux pour étudier fidélité au sites de reproduction. Pose de GLS pour étudier voie de migration | 2021-2022 |
| V.3 | Recherche sur les produits chimiques et les proies | Forte | Forte | Corse | Recenser les pratiques agricoles et les traitements chimiques (rodenticides et insecticides, produits vétérinaires) utilisés dans les secteurs où la PGTR est présente | 2021 |
| IV.1 | Renforcer la protection des Pies-grièches | Forte | Forte | Corse | Intégré la prise en compte des Pies-grièches dans les avis administratifs liés aux aménagements. Installation de perchoirs artificielles. | 2021-2023 |
| IV.4 | Valoriser l'agriculture et la présence des pies-grièches | Forte | Forte | Corse | Prendre contact avec des acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires). Faire des préconisations pour le maintien d'éléments paysagers favorables à la PGTR. Valoriser le maintien de l'élevage extensif et les bonnes pratiques | 2020-2023 |
| VI.1 | Sensibilisation des professionnels | Forte | Forte | Corse | Réalisation d'une plaquette à destination des professionnelles pour des pratiques agricoles en faveurs de la PGTR. Discussion avec les responsables du brûlage sur les zones sensibles pour la PGTR | 2020-2021 |
| VI.1 | Sensibilisation du grand public | Forte | Forte | Corse | Réalisation de plaquette de présentation de l'espèce. Mise en place d'une action de science participative afin d'améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce | 2020-2023 |

1.1. Coordination des actions

Dans le cadre du PNA Pie-grièche à tête rousse 2014-2018, une étude sur la Pie-grièche à tête rousse a été initiée cette année. Le travail effectué ci-après est en lien avec la déclinaison de ce PNA pour la Corse (voir détails Tableau 1, Annexe 1).

En 2020, les actions réalisées sur la Pie –Grièche à tête rousse en Corse, ont été coordonnées par Sébastien Cart et Ludovic Lepori (chargés d'études au CEN Corse) pour le suivi sur le terrain ; Manon Ducrettet (chargée de mission CEN Corse) et Marie-Paule Savelli (chargée de projets au CEN Corse) pour la partie coordination avec les partenaires ; ainsi qu'Arnaud Lebret (chargé de missions au CEN Corse) et Thomas Muller (chargés d'études au CEN Corse) pour l'animation et la sensibilisation à l'environnement.

Les actions coordonnées par le CEN Corse en 2020 ont été les suivantes :

Tableau 2: Bilan des actions réalisées par le CEN Corse en 2020

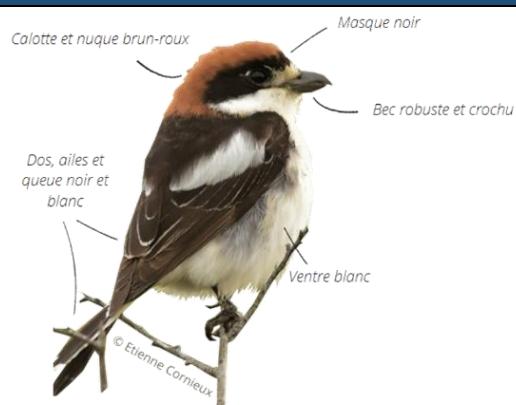
| Animation | Mise en œuvre |
|--|--|
| ACTION I.2 Animation régionale du PNA <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation du COPIL régional Participation au COPIL national, échanges avec les acteurs nationaux 2. Rédaction des livrables à l'échelle régionale et nationale : rédaction du rapport d'activité annuel avec l'ensemble des actions réalisées au niveau régional (CEN et partenaires du PNA) et envoi de ce rapport aux membres du COPIL et au coordinateur national) | ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse <ol style="list-style-type: none"> 1. Révision du protocole, 2. Inventaire historique des bastions (régionale, récupération des données LPO), 3. Dynamique de population - suivi des Bastions de population -Ajaccio, Reginu, autres secteurs |
| ACTION I.3 Alimenter la base du SINP <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission des données au coordinateur national | ACTION VI.1 Sensibilisation des professionnels <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'une plaquette à destination des socio-professionnels 2. Communication et sensibilisation auprès des acteurs (plaquette de communication) |
| ACTION IV. 4 Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats favorables <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation des groupes de travail sur les problématiques « gestion des habitats » et aménagement | ACTION VI.1 Sensibiliser les publics cibles <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'outils de communication 2. Communication et sensibilisation auprès des scolaires, 3. Interventions grand public |

2. PRESENTATION DE L'ESPECE

2.1. Fiche d'identité de l'espèce

L'espèce concernée est la Pie – Grièche à tête rousse (*Lanius senator badius* ; Tableau 3, Fig. 1).

Tableau 3. Présentation de l'espèce Pie – Grièche à tête rousse.

| Classification | | ESPECE AUTOCHTONE |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Règne : Animal Embranchement : Vertébrés Ordre : Passériformes Famille : Laniidés Genre : Lanius Espèce : <i>senator badius</i> Espèce migratrice transsaharienne | |  |
| <p>Figure 1. <i>Lanius senator badius</i>. Source : Etienne Cornieux</p> | | |
| Description | | |
| <p>A peine plus grande que la Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>, la Pie-grièche à tête rousse est un passereau de taille moyenne, à la silhouette de petit rapace en miniature. Elle est facilement identifiable à son "bonnet" roux et à sa gorge et son ventre immaculés. Son front est traversé par un large bandeau noir (d'où le surnom de "bandit masqué", donné aux pies-grièches). Le manteau est noirâtre, avec le croupion blanc et un grand V blanc dessiné par un petit miroir blanc sur les rémiges et les scapulaires. En France, cette pie-grièche est représentée par la forme nominale sur le continent et la sous-espèce <i>L. s. badius</i> en Corse. La Pie-grièche à tête rousse de Corse, <i>Lanius senator badius</i> se caractérise surtout par l'absence plus ou moins évidente du miroir blanc à la base des rémiges primaires. Cette zone blanche a tendance à manquer complètement chez la femelle, alors qu'elle subsiste souvent, mais très discrètement chez les mâles. Cette sous-espèce présente un bec plus épais.</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Longueur : 19 cm Envergure : 30 cm Poids moyen : 34 à 45 g | | |
| Habitat | | |
| <p>En Corse, elle fréquente des milieux humides (abords de ruisseaux et d'étangs), des prairies artificielles, des vergers et parfois des lisières de forêts, ainsi que des bois clairs autour du golfe d'Ajaccio (Fig. 2). Elle dépasse rarement les 800 mètres d'altitude.</p> | | |
| Alimentation | | |

La Pie-grièche à tête rousse est essentiellement insectivore. Elle chasse à l'affût, à partir de postes de 1,5 à 5 mètres de hauteur. Elle prélève la majorité de ses proies au sol, plus rarement en vol. Les années où les populations de hennetons sont très importantes, ils sont aussi consommés en quantité non négligeable. Les insectes coprophages de différents ordres (Coléoptères, Hyménoptères, Orthoptères...) constituent une bonne partie de son alimentation. Cela montre le lien de cette Pie-grièche avec le bétail, duquel dépendent ses proies. Quelques vertébrés sont aussi au menu, en particulier des micromammifères voire des grenouilles, des orvets ou des passereaux, que l'on retrouve dans les lardoires.

| Cycle de vie | Reproduction |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Parade et fixation au site de nidification : fin avril/mai Ponte : mai-juillet Couvaison : 14 à 18 jours Eclosion : asynchrones sur 2 ou 3 jours Elevage au nid : 14 à 18 jours Nourrissage des jeunes : 45 jours Migration : fin juillet début août | <p>La construction du nid se fait à l'initiative du mâle, généralement deux à sept jours après l'installation dans le territoire. Le nid est terminé en quatre à six jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> Taille de pontes : de 4 à 6 œufs Nombre de pontes : 1 avec ponte de remplacement possible |
| Statut de protection | |
| <ul style="list-style-type: none"> Niveau International (Annexes 2 convention de Berne et convention de Bonn) Niveau National (Arrêté du 29 octobre 2009 et du 6 janvier 2020) | |
| Menaces | |
| <p>Destruction d'habitat (dégradation, artificialisation des terres agricoles), Développement de l'agriculture industrielle - disparition de sa ressource alimentaire (intrants chimiques, produits vétérinaires, intensification des prairies), fermeture milieus (déclin du pastoralisme ou changement des pratiques agricoles), conditions météorologiques en période de reproduction (construction nid et couvaison). En migration et hivernage, cette espèce fait l'objet de prélèvements, notamment à Malte et en Afrique du Nord.</p> | |

2.2. Répartition et effectifs de la Pie – Grièche à tête rousse en Europe

L'espèce est considérée comme menacée en Europe, en raison d'un fort déclin continu dans la plupart des pays, déjà noté entre 1970 et 1990 à l'échelle du continent [bg2]. Les effectifs sont estimés entre 480 000 et 1,2 million de couples, dont plus de 50% en Europe du Sud et centrale ; l'Espagne abrite à elle seule entre 390 000 et 860 000 couples et le Portugal entre 10 000 et 100 000 couples. Elle a disparu de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République Tchèque [bg2] et ne niche plus que de façon irrégulière en Allemagne (1-3 couples [21]).

2.3. Répartition et effectifs de la Pie –grièche à tête rousse en France

Elle apparaît absente des régions dont l'isotherme du mois de juillet est inférieure à 18°C, soit au nord d'une ligne reliant La Roche-sur-Yon (Vendée) au Luxembourg. L'Alsace, la Lorraine et les Ardennes correspondent donc à la limite nord de sa répartition en France.

La répartition des différentes sous-espèces est assez bien connue. La forme nominale est fréquente du Sénégal au Darfour (Soudan) et au Sud jusqu'au nord-est du Zaïre. Elle est

commune dans l'extrême sud de la Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, dans le sud du Niger, au sud du 16°N au Mali, au Nigéria et dans le nord du Ghana où elle est plutôt rare dans la partie Sud. *L. s. badius* hiverne au sud de la boucle du Niger et est répandue au Ghana, au Togo où elle serait mieux représentée que *L. s. senator*, et au Nigéria. La sous-espèce *L. s. badius* dépasse rarement 800 m d'altitude (maximum 900 m [bg64]) et s'avère localement absente au cap Corse.

Au XIXe et au début du XXe siècle, son aire de répartition s'étendait plus vers le nord-ouest, attestée par la présence d'au moins quelques couples dans le Morbihan. A l'est, elle était également plus commune, notamment en Alsace-Lorraine. Ainsi, en 1936, MAYAUD [bg45] mentionnait la reproduction de l'espèce partout dans le pays, sauf au nord-ouest.

Lors de l'enquête nationale 1993-1994, la population française a été évaluée à 5 900-12 700 couples [16] et actuellement, elle serait estimée à environ 10 000 couples [17]. La population corse de la sous-espèce *L. s. badius* est estimée entre 410 et 700 couples [17].

2.4. Tendances d'évolution en France

En France, la Pie-grièche à tête rousse présente une régression marquée sur le long terme. Son statut de conservation est jugé "en déclin" [bg53]. L'érosion des populations s'est accélérée vers la fin des années 1960, avec un recul de la limite nord-ouest de répartition et un fort déclin dans de nombreuses régions. Par exemple, les effectifs, au pied du Jura alsacien, ont été divisés par 20 entre 1960 et 1980 [9] et la disparition du Kochersberg alsacien a eu lieu vers 1975 [17]. Ce déclin est plus fortement marqué dans le nord de son aire de répartition (répartition irrégulière), où par exemple, la population lorraine est désormais inférieure à 100 couples [12], moins de 50 en 2007 (MALENFERT, *in litt.*). Mais ce déclin touche aussi les régions Rhône-Alpes (disparition de la Drôme, OLIOSO, *in litt.*) et PACA (50 à 80 couples estimés [bg35]). Le Languedoc-Roussillon hébergerait la moitié des effectifs français [17]. Dans cette région, l'évolution des populations reste inconnue mais la diminution de 15% notée en Catalogne espagnole [8] suggère une évolution similaire en Languedoc-Roussillon.

Ce déclin marqué ne doit cependant pas masquer quelques rares augmentations observées localement.

2.5. Tendances d'évolution en Corse

Décrise pour la première fois en 1864, il est difficile d'apprécier l'évolution de l'effectif car très peu d'étude ont été initiées en Corse concernant la Pie – Grièche à tête rousse, exceptée celle de Thibault et Bonaccorsi qui a permis d'estimer l'effectif de la population [3B]. Toutefois plusieurs témoignages de disparition locale de l'espèce ont pu être rapportées, comme sur Ajaccio.

3. ACCOMPAGNER

3.1. Action I.2 – Animation du PNA : COPIL national

Le comité de pilotage national du PNA Pie – Grièche à tête rousse s'est tenu le 18 décembre 2020 en visioconférence. Le CEN Corse y a participé.

L'ordre du jour du COPIL national était le suivant :

1. Bilans locaux et actualités régionales pour les 4 espèces de Pie –Grièche (méridionale, à poitrine rose, grise et à tête rousse)
2. Réflexions/discussions sur les perspectives d'actions pour une deuxième PNA Pies – Grièches :
 - Agriculture, PAC et Pies –Grièches : MAEc (locales et systèmes), conditionnalités des aides, GIEE, création de labellisations, projets multiparténaires (ex : Projet ELEVE), propositions pour la future PAC (eco-scheme, PSE, etc.)
 - Communication/sensibilisation : quels outils fonctionnent ou ne fonctionnent pas ? Quelles sont les améliorations à apporter ? Quels outils innovants pourraient être testés ?
 - Pie – Grièche écorcheur : quelle pertinence de l'intégrer ?
3. Relations internationales : actions en cours et perspectives de collaborations

Le compte-rendu de ce COPIL national intégré au bilan national a été envoyé par l'animateur national. Le décalage avec la France métropolitaine sur la mise en œuvre de ce PNA ne permet pas d'effectuer des transmissions de bilans régionaux coordonnés avec les autres régions.

3.2. Action I.2 – Animation du PNA : COPIL régional

Le CEN Corse a proposé et animé un COPIL en présence des partenaires financiers afin de leur présenter les orientations régionales à prioriser dans le cadre de la mise en œuvre de ce PNA, ainsi que les premiers retours d'expérience concernant le suivi des couples. Le compte rendu de ce COPIL a été envoyé et validé par les membres présents. Lors de ce COPIL, les protocoles révisés ont pu être présenté, ainsi que les perspectives concernant l'année 2021.

3.3. Action I.2 – Animation du PNA : groupe de travail « Gestion des habitats »

Le CEN Corse a proposé et animé le groupe de travail « Gestion des habitats » selon une approche par milieu permettant ainsi de réunir les PNA Milan royal et Pie-grièche à tête rousse. Ce groupe de travail a été initié afin de renforcer la collaboration avec les acteurs locaux concernés par la problématique (agriculteurs/éleveurs/ONF) de gestion des habitats. Ce groupe de travail s'est tenu le 22 février 2020. Le compte rendu a été envoyé aux participants le 01 mars 2021 pour validation.

Les objectifs de ce groupe de travail étaient :

- Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique de la protection de la biodiversité

- Les rendre acteurs en partenariat avec l'ODARC/OEC sur la mise en place de contrats MAEC en référence au guide des bonnes pratiques
- Diffuser un document reprenant les pratiques à effectuer en faveur du milan royal (livret technique : carte de sensibilité + bonnes pratiques diffuser aux services instructeurs)

Les invités de ce groupe de travail étaient :

- Les instructeurs des contrats MAEC ODARC/OEC agro-pastoraux, service faune de l'OEC
- La chambre d'agriculture
- Les animateurs N2000
- CRPF pour forêt privé
- L'ONF pour forêt public
- Le parc

Il a été décidé de ne pas inviter les agriculteurs afin de réaliser tout d'abord une mise à niveau pour les services instructeurs sur les obligations de prise en compte des espèces protégées

Les indicateurs du PNA qui illustreront ce travail sont :

- Les contrats MAEC mis en place
- Les mesures de gestion mises en place
- Les échanges de données entre les services concernant des secteurs de nidification, d'hivernage...

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des espèces et des mesures de gestion favorables à ces 2 espèces
- Appel à la vigilance sur les parcelles en gestion des différentes institutions
- Perspectives et discussions autour des mesures/outils pratiques à mettre en œuvre par/pour les différentes institutions afin de prendre en compte la présence des espèces et respecter les mesures de gestion qui leur sont favorables (cartes, guide des bonnes pratiques, etc.)
- Questions diverses

3.4. Action I.3 – Animer les réseaux et diffuser les connaissances : gestion des bases de données et SIG

Le recueil des informations relatives à la présence de l'espèce et la position des nids est réalisé avec le support d'une base de données spécifique développée sous Access ®. Les données concernant le suivi de la Pie – Grièche à tête rousse sont ensuite importées dans notre base de données naturaliste interne WNAT ®.

L'ensemble des informations collectées au sein de WNAT® est envoyée annuellement à : la DREAL Corse sous la forme d'un fichier Excel® importable dans l'application OGREVA (Observatoire de l'Environnement de la Corse).

4. CONNAITRE

4.1. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Inventaires régionaux

Des protocoles pour les inventaires, les suivis, les études et les enquêtes nationales ont été préconisés lors de la rédaction du PNA Pie – Grièche. Les protocoles fournis avec le PNA sont stratifiés et distinguent les zones à prospecter et les bastions de population. Pour les bastions, l'effort de prospection est plus important car il consiste à tendre vers l'exhaustivité sur la zone entière avec une distinction couple/ind isolé.

4.1.1. Inventaires régionaux des zones à enjeux – définir des secteurs à prospecter

Les inventaires régionaux dans les zones à enjeux ont été définis comme prioritaire lors de la première année de mise en œuvre du PNA.

L'historique des présences de la PGTR *badius* a permis de mettre en évidence des efforts de prospections inégaux à l'échelle de la Corse (Linossier 2019) avec des secteurs à habitats favorables pas ou sous prospectés. Il est donc nécessaire d'élargir l'effort de prospection à l'échelle de la Corse afin d'affiner les secteurs de noyaux de populations potentiels et les types d'habitats favorables. Le secteur proposé à caractère prioritaire pour l'inventaire régionale est la Plaine Orientale, secteur a priori favorable à la Pie – Grièche à tête rousse sous prospecté et soumis à un accroissement des pressions anthropiques (changement d'occupation du sol, urbanisation, industrialisation de l'agriculture...). Les zones à prospecter sur la plaine ont été sélectionnée en élaborant une carte prenant en considération l'occupation des sols, les zones urbanisées recensées en 2016, l'altitude, les zones de protections (zico, ramsar, N2000, réserve, APB...) et données de présence dont nous disposons (BDD interne, OGREVA, Faune-France). La ZNIEFF sert d'appui à la protection en tant qu'inventaire mais ne permet pas une protection directe des zones (<http://ct78.espaces-naturels.fr/inventaire-patrimonial>). Par conséquent ces dernières ont été éliminées de la couche protection. Tout carré avec point de présence avéré et récent (observation <2 ans) ne sera pas prospectés en priorité par le CEN Corse.

4.1.2. Suivi des populations nicheuses dans les zones à enjeux – mesurer la tendance d'évolution de populations nicheuses à moyen/long terme

Ensuite comme préconisé dans le PNA, une grille de 2kmx2km a été appliquée au niveau de la Plaine Orientale en prenant en considération les zones de Biguglia à Ghisonaccia et la bande littorale afin de privilégier les milieux ouverts et éviter les zones de maquis denses. Chaque carré a été filtré selon le critère de 50% d'habitat favorable. Les habitats favorables retenus

sont ceux présentés dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Pie-Grièche à tête rousse. La zone d'étude de la Plaine Orientale couvre donc une maille de 130 carrés (Fig 2. Maille bleue) dont 6 avec présence avérée de la sous –espèce *badius* (2018/2019/2020) et 6 carrés avec présence de l'espèce nominale (2012/2014/2018).

Il est possible ensuite de découper ces mailles en carrés ou en transects en fonction de la zone prospectée. Ces transects/points seront établis par connaissance historique des secteurs et d'après l'occupation des sols en amont du terrain. Le suivi consiste à réaliser les itinéraires en voiture avec des arrêts de 5 minutes tous les 500m dans les secteurs semi-ouverts. Lors de chaque prospection, effectuée par beau temps, toutes les autres espèces contractées devront être renseignées afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes sur ces habitats. Ces trajets seront reportés et conservés dans un souci de reproductibilité.

!\\ il s'agit de recenser les oiseaux VUS et pas uniquement entendus

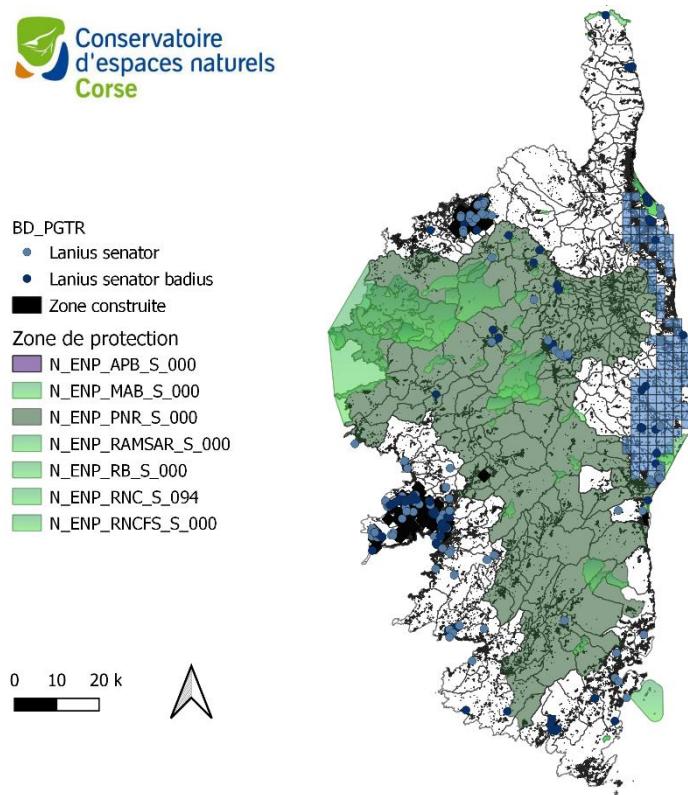


Figure 2 : Répartition de la Pie-Grièche à tête rousse - nominale et sous espèce- en Corse

4.1.3. Retour d'expérience et adaptation du calendrier de prospection

Les dates proposées pour le suivi en 2020 sont les mêmes que celles retenues pour le continent, sans doute valables pour la France. Mais la biologie de la reproduction en Corse est différente, plus précoce. De plus à la lecture de différentes mises en œuvres du PNA Pie-

grièche, les périodes de dates des prospections sont plus étendues d'une manière générale ou laissées à discréction des acteurs régionaux, et données à titre indicatif. « Début mars à fin avril, dans le protocoles carrés (protocole d'étude 2017 LPO, suivi de l'état des populations des espèces reproductrices en Aveyron) d'une manière générale. » « De début ou mi-mai (chants, comportement territorial) fin mai (construction du nid) et fin Juin-début Juillet (jeunes volants). Les périodes sont données à titre indicatif ». Relevé dans le protocole transects (Protocole d'étude 2017 LPO, suivi de l'état des populations des espèces reproductrices en Aveyron) pour la Pie-grièche à tête rousse.

De fait, pour les recensements en Corse, selon les dates retenues par le PNA Corse, les couples sont recherchés à une période du cycle reproductif ou la majorité des Pies-grièches à tête rousse ne paradent plus, ne chantent plus, les territoires sont appropriés, les nids sont construits. Bref à une période où la plupart couvent ou sont en fin de couvaison (« les jeunes sont protégés par la femelle au moins jusqu'au 9ème jour » MEEDDAT-MNHN). De plus, les Pies-grièches sont plus « discrètes », plus prudentes, elles restent davantage à couvert. A la moindre alerte, elles tiennent l'immobilité durant de long moment pour ne pas révéler l'emplacement des nids aux prédateurs (humains compris). Les territoires révèlent essentiellement les mâles (pour les arrivées précoces, cette année, sur Ajaccio, le 09 avril), moins visibles qu'en début de saison (fin du marquage des limites des territoires par les couples, replis sur les périmètres autour des nids, 100/150 m), « au lieu des 4 à 5 ha des territoires » [3A]. Déterminer alors la présence d'un couple, d'un individu seul sur un territoire ou de deux mâles, avec certitude devient plus chronophage en l'absence de la femelle visible, cachée sur son nid.

Des couples peuvent ainsi rester longtemps inaperçus quand les nids sont « collés dos à dos », proches des limites de deux territoires respectifs (distances relevées entre les nids de deux couples 60/70 m). Ce cas de figure est souvent dû à des oiseaux venus non appariés (entre fin mai et début juin), qui vont former un couple sur des territoires proches de ceux des migrants précoces, arrivés appariés et déjà installés sur leur secteur de ponte/couvaison. Il peut aussi être dû à des « glissements » de couples précoces sur un territoire voisin, en échec, qui changent complètement ou partiellement de territoire pour la construction du nouveau nid. Des quatre oiseaux sur la zone, il n'est alors pas rare de voir rapidement au moins une ou deux Pie-grièche à tête rousse de l'un des deux couples sur « le même territoire ». Quant à savoir qui est qui, sans pouvoir discriminer les sexes, c'est difficile et chronophage. Finalement, en ne croyant observer qu'un seul couple, les risques de sous-estimer le nombre réel d'oiseaux est important. Le plus souvent à cette période, nous observons, au mieux, deux mâles et une femelle : l'une avant qu'elle ne ponde et celle du couple précoce cachée sur le nid n'étant pas observable (décalage de ponte, échec). Mais la plupart du temps les couples « retardataires », pressés par le cycle reproductif, abrègent, voire ignorent les comportements des phases de chant, de marquage du territoire et de la construction du nid pour poser rapidement la ponte. Ceci peut conduire à l'interprétation d'un individu mâle seul, à côté du couple d'origine. Si bien sûr nous avons pu noter l'installation du couple d'origine, par son

arrivée précoce avant le 20 mai. De fait, sur une période de prospection si courte (10 jours), nous sommes rapidement conduits à n'observer plus que deux mâles sur « un territoire ». Et en arrêtant les observations le 5 juin, nous ne pouvons déterminer si ces mâles sont seuls ou en couples. Les couples se révèlent aisément à l'envol des jeunes. Nous pouvons ajouter que, les mâles, curieusement, à cette période ne manifestent pas ou très peu de comportements agressifs. Chacun reste sur son « quant à soi » sur le petit périmètre de 150 m autour/devant le nid. Pour les détecter, il faut alors attendre le transport de proies en vue de l'alimentation d'un adulte au nid ou des jeunes. Ceci peut prendre du temps compte tenu de l'habitude des pies grièches de transporter une proie vers un perchoir et de la triturer longuement avant de l'avaler (nourrissage personnel du mâle) ou de l'emmener plus ou moins directement au nid. Une chance : les lardoires ne semblent pas être utilisés en Corse. La présence continue de prédateurs potentiels (corneilles, geais, buses et milans) et la forte disponibilité en insectes pour les Pies-grièches (allées venues peu fréquentes) allongent les temps de détection du nombre réel de couples et/ou la localisation des nids.

En 2020, les observations des premières arrivées sur des territoires déjà connus ont eu lieu le 09/04/20 sur la zone du Grand Ajaccio. Elles ont eu lieu en deux phases : une première (majoritaire) constituée de couples déjà formés rejoignant des territoires déjà occupés les années précédentes. Et une deuxième phase, la moins importante, plus tardive (fin mai/début juin), constituée d'oiseaux non appariés se « collant » aux territoires déjà occupés. Ces derniers formeront rapidement de nouveaux couples.

A l'appui de ces remarques empiriques, ces citations complètent ces remarques concernant la biologie de la Pie-grièche à tête rousse en Corse et en France :

- « En Corse, la Pie-grièche à tête rousse arrive surtout pendant la deuxième moitié d'Avril. » [3 A]
- « L'échelonnement de l'installation des couples est de l'ordre d'un mois, mais il peut se concentrer sur 15 à 20 jours selon les années. (...) le couple met entre 9 et 18 jours (le plus souvent 10-15 jours) pour construire le nid. (...) et de 19 à 22 jours pour le séjour au nid. » [3A]
- « En France, Les couples se forment dans les quartiers d'hiver et/ou lors des étapes migratoires. De nombreux oiseaux arrivent appariés et occupent alors un territoire immédiatement défendu contre tout intrus. Mais au vu des aléas de la migration, il y a très souvent des adultes qui se retrouvent seuls, les mâles n'hésitant pas à parader devant des femelles déjà accouplées ». MEEDDAT-MNHN.
- « Les premiers migrants précoces rejoignent habituellement leur territoire de nidification dans la troisième décade d'avril, mais le gros de la population s'installe en général dans la première quinzaine de mai. Les couples retardataires apparaissent parfois encore au début du mois de juin. » [2].

- « La construction du nid se fait à l'initiative du mâle, généralement deux à sept jours après l'installation dans le territoire. » Selon [20], « les deux sexes finissent par transporter des matériaux et par bâtir ensemble. Le nid est terminé en quatre à six jours. »
- « Les pontes débutent aux environs du 10 mai pour se terminer vers le 10 juillet, le pic de ponte se situant entre la mi-mai et début juin. En cas de destruction de la ponte normale, une seconde tentative est la règle, sauf éventuellement pour les couples tardifs qui perdent leur couvée à un stade avancé. Les pontes de remplacement peuvent être déposées entre le 22 mai et le 10 juillet. » [22].

Les premiers retour d'expérience ont donc permis de mettre en évidence que le calendrier de prospection était en inadéquation avec la biologie de l'espèce, avec des dates de prospection tardives, ne permettant pas un recensement optimal de la PGTR. En effet, en se basant sur le protocole national qui fait état d'une prospection entre le 20 mai et le 05 juin, nous prospectons à une période où les PGTR en Corse sont déjà dans une phase de couvaison devenant alors plus discrètes. Les premières arrivées ont été observées début avril. Il convient donc au vu de ces différentes remarques de réajuster le calendrier de prospection avec un premier passage vers le 15 avril et un second passage 3 semaines plus tard au mois de Mai.

4.1.4. Remarques concernant les difficultés de mise en œuvre des prospections en 2020

Le nombre de jours ouvrés dans cette période (20 mai au 5 Juin) est de 11 jours. Le nombre de jours alloués au terrain est de 10 jours. Ainsi, une telle programmation nous contraint à nous consacrer uniquement à cette étude sur cette période, en considérant uniquement 7 heures de marge en cas d'imprévu (météorologiques ou autre) pour faire les 70 heures attendues.

Outre que les plans de charges (obtenus très tardivement) ne permettent pas de mobiliser un tel effort sur un temps si court, à une période majeure dans la biologie de reproduction (sinon à l'exclusion des autres espèces pour lesquelles la fenêtre de prospection/contrôle est également réduite), le protocole recommande que les passages (2 à 3) se fassent :

- « *dans des conditions optimales par beau temps (absence de fortes pluies et de vent)* ».

→ Les imprévus météorologiques ne sont donc pas pris en compte.

- « *Le passage complet se fera au cours d'une même matinée entre 1h et 4 heures après le lever du jour* ».

→ Les 10 jours demandés se résument donc à 3 heures de travail quotidien, soit 30 heures.

Par ailleurs, il est prévu 10 jours pour Reginu, 10 jours pour Ajaccio et 10 jours pour la Plaine Orientale. Attendu que : « *les contraintes absolues à respecter dans tous les cas afin de standardiser les recueils de données sont les suivantes : opérations à mener autant que*

possible par le (les) mêmes observateur(s), sur les mêmes transects », comment fait-on, M. Ludovic Lepori ou moi-même, pour faire 20 jours dans une période qui n'en contient que 11 ouvrés (du 20 mai au 5 Juin) ?

Pour ce qui est des secteurs **relictuels**, « où l'objectif est de tendre vers l'exhaustivité en recensant l'ensemble des oiseaux en distinguant dans la mesure du possible les couples et oiseaux isolés », le problème se pose moins puisque nous sommes obligés de parcourir les zones identifiées par tous les moyens appropriés : le protocole « *transects* » ou le protocole « mailles de 2 km x 2 km » ou les 2 protocoles. L'une des limites, et pas la moindre pour ce cas, est la possibilité ou non d'entrer dans les propriétés privées.

Pour ce qui est des **recensements** lors des « *transects* », il faut aussi considérer un manque de visibilité sur certains secteurs (reliefs, murs, bosquets, haies, absences de points de vues...), allongeant la prospection. Même si « *ces projets de protocoles ne sont pas destinés à recenser tous les couples d'une zone à enjeux. (..) L'objectif n'est pas d'avoir une indication sur la réussite de la nidification, mais d'estimer la population de PGTR* ».

Dans la pratique le choix des protocoles utilisés (carrés, mailles et transects) pour les recensements sur le terrain ou sur les secteurs relictuels peut être ainsi déterminé par la configuration des lieux à prospecter et peut conduire à utiliser l'un ou l'autre des protocoles voire la combinaison des deux pour réaliser un travail correct, tout en comprenant et en tenant bien compte de la logique de reproductibilité statistique d'une année à l'autre sur les secteurs prospectés et l'enjeu des « *suivis relativement simples et peu contraignants* » qui « *ne sont pas destinés à recenser tous les couples d'une zone* ».

Après une remontée d'informations par mail (il est vrai pas aussi complète, mais à mon sens convenable) du CEN à la DREAL en avril 2020, signalant qu'il fallait commencer le travail de prospection avant le 20/05/20 et après un premier passage transect les 13, 14 et 15/04/2020 (pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus), il nous a été répondu entre autre que « *par rapport aux éléments indiqués, il nous semble donc que les jours de terrain débutés pour la PGTR ont sans doute été réalisés trop tôt (...)* » et donc de nous en tenir au protocole retenu (réponse par mail envoyée le 23/04/20 par la DREAL). La prise de connaissance du document de la déclinaison du PNA pour la Corse a eu lieu par le même mail pour ma part.

L'organisation du terrain a donc été particulièrement délicate, tout comme l'appropriation du protocole décliné pour la Corse, dans l'urgence, à une période où les journées de terrain sont déjà bien chargées.

Sans directives spéciales, sans secteur de prospections autre que « Ajaccio, Reginu et Plaine orientale », sans carrés, ni transects prédéfinis en amont du travail de terrain, nous avons paré au mieux, espérant que le travail exécuté cette année, dans ces conditions, permettra au moins de mieux satisfaire la commande de la DREAL (ce qui est attendu dans les rapports en termes de rendu) en 2021 et de résorber les problèmes de mise en œuvre rencontrés en 2020. Il parait indispensable de mieux s'organiser en 2021, bien en amont de la phase de terrain,

dès fin 2020, et de voir si nous gardons les mêmes dates ou en définissons d'autres et si oui lesquelles.

Il conviendra aussi de bien définir ce qui est attendu en termes de rendus du travail par rapport aux fiches enquête Pie-grièche et non de se contenter de nous renvoyer à « * 1. Se reporter aux protocoles existants pour la notation des informations » (qui ne figurent pas dans la déclinaison du PNA). De plus, comme nous l'avons vu, ces protocoles ne sont pas toujours en accord avec la déclinaison du PNA pour la Corse (dates de prospections plus étendues, voir laissées libres de choix, inadéquation entre ce qui est demandé et la mise en forme tableaux, photos satellites... etc).

Concrètement, nous avons été confrontés à un casse-tête :

- Inadéquation des demandes de la déclinaison du PNA pour la Corse avec les demandes de formalisation des données. Il y a des tableaux, fiches de relevés pour les mailles (protocole carrés) avec n° de points et comportements, des fiches relevées des habitats faites sur les mêmes modèles et des fiches pour les éléments paysagers sur chaque carré. On ne peut les remplir qu'à conditions de faire le protocole maille (8 points par mailles de 500x500 sur le carré de 2x2 km) et de pouvoir entrer dans les dits carrés (propriétés privées ...).
- Pour les Transects, il y a seulement une carte satellite de terrain figurant la maille où est demandée la distance d'observation entre l'observateur et la Pie-grièche. Il n'y a pas de fiches de relevés comme pour les carrés indiquant la nature du perchoir, sa hauteur et le site de chasse (par exemple piquet de clôture, pâture à bovins).
- Pas de fiches pour le temps parcouru par transect, ni de relevés d'habitats, travail demandé dans le PNA déclinaison pour la Corse.
- Les fiches proposées pour les mailles remplies par points ne conviennent pas pour les transects (Annexe 2).
- De plus, à notre humble avis, tout cela est magnifique et facile à mettre en œuvre lorsque l'observateur n'a qu'un ou deux carrés de 2 km x2 km à prospecter et qu'il ne doit pas, pour des raisons de terrains (visibilité ex : bois clair, chênaie ouverte, Bastelicaccia), alterner sur une zone des protocoles carrés et des protocoles transects notamment pour les secteurs relictuels.

Pour les prospections ayant eu lieu les 13, 14 et 15 avril (« sans doute réalisées trop tôt ») et en l'absence, alors, de la déclinaison du PNA pour la Corse, seules la recherche d'individus et l'identification de couples ont été entreprises. Sans noter les différents paramètres attendus, hormis leurs localisations sur une carte au 1/25000 et les temps de parcours des différents transects et les secteurs relictuels. (Annexe 3, 5 et 7). Au vu de l'intérêt des informations collectées durant cette période et qui ont permis un relevé plus précis des populations par la suite, ces prospections ont été comptées comme l'un des deux à trois passages de transects du protocole dans le nombre de journées financées.

4.2. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi des populations nicheuses dans le secteur relictuel/zone bastion d'Ajaccio

Ces secteurs relictuels ou zones bastions sont définis comme « des petites zones présentant des petits noyaux de population connus de Pie –Grièche à tête rousse ». Il convient de parcourir ces secteurs de manière exhaustive par tous les moyens et de recenser et distinguer les « couples » des individus isolés.

La région d'Ajaccio est une zone à habitat favorable et bastion historique, suivi depuis dès 1994 par [3A] et soumis à une forte pression d'urbanisation.

4.2.1. Spécifications concernant l'application du protocole

Les points d'arrêts de 5 minutes systématiques tous les 500 m ne sont pas toujours réalisables. Ils ne sont pas prévisibles sur cartes en amont du terrain et dépendent largement des accotements disponibles. Dans la mesure du possible les « trous » ont été comblés à pied. De fait les arrêts ont pu être plus longs. Mais les points d'observation ont toujours été à moins de 10 m des bas-côtés des routes et chemins carrossables lors des transects voiture (déplacements, recherches points de vues).

Pour les prospections sur les secteurs relictuels où il est demandé de tendre vers l'exhaustivité, le même protocole a été utilisé dans les déplacements à pied (sur pistes, sentiers ou en dehors) combinés avec les transects (déplacements voiture), sans doute la méthode la plus souple pour la détection des couples de Pies-grièches à tête rousse.

Les points d'arrêts en cas de détection d'une Pie-grièche à tête rousse ou d'un couple ont pu dépasser les 5 minutes afin de déterminer les sexes, les individus non appariés ou en couple, les comportements et territoires/nids ce qui peut (en fonction des dates de prospection et du nombre de Pies-grièches présentes ou pas, ces jours) faire varier le temps affecté par transects.

Afin de noter les différents paramètres demandés :

- Noter les temps de parcours des transects.
- Cartographier les individus localisés sur une carte au 1/25000
- Noter la distance d'observation, soit la distance réelle mesurée avec un télémètre, soit par l'intermédiaire de classes de distances (en l'absence de télémètre, c'est la deuxième préconisation qui a été retenue).
- Noter la nature du perchoir (sa hauteur n'est pas demandée dans le PNA déclinaison pour la Corse, mais dans les rendus des tableaux mailles oui : « *1, se reporter aux protocoles existants pour la notation des informations* » ?) et du site de chasse (par exemple piquet de clôture, pâture fréquentée par des bovins...) »
- NB : Un autre paramètre (non spécifié dans le PNA déclinaison pour la Corse) a été ajouté systématiquement à partir du 04/06/20 sur les secteurs relictuels parcourus : le

temps de détection d'au moins un oiseau sur les différents territoires identifiés et le temps d'observation pour chaque couple.

Compte tenu de la situation particulière de l'année 2020, la sous action 1. Améliorer la connaissance globale de la sous-espèce *badius* de la PGTR (Annexe 1) n'a pas été réalisée. En conséquence, nous n'avons pas pu bénéficier de la mise en place éclairée du choix des carrés de 2 km x 2 km répartis sur les secteurs proposés pour la prospection Grand Ajaccio, Plaine orientale - Fium'Orbu, Balagne – vallée du Reginu, où selon le protocole après ce travail on choisit entre :

- *une ou plusieurs mailles à étudier à l'année n, dans lesquelles huit carrés de 500 x 500m prédefinis sont disposés en quinconce pour être prospectés. Les carrés présentant une couverture supérieure à 50 % d'habitat non favorable (boisement, zone urbanisée) ne sont pas prospectés.*
- ou la Variante possible : Elle s'appuie sur le concept de «transects» au sens large : Des itinéraires routiers sont prédefinis (routes, chemins carrossables ouverts à la circulation).

Le choix des secteurs sur le Grand Ajaccio s'est donc naturellement orienté vers les endroits à l'habitat favorable et/ou déjà connu pour abriter des couples de Pie-grièche à tête rousse. Un suivi du Milan Royal depuis 2009 sur le Grand Ajaccio donnait un bon aperçu des secteurs fréquentés par la Pie-grièche à tête rousse.

Les couples et oiseaux isolés sur les transects et secteurs relictuels (sans précisions du PNA) sont intégrés en « Possible », « Probable », « Certain » selon la nomenclature habituelle des indices atlas (pendant la période préconisée de mise en œuvre des Protocoles entre le 20 mai et le 5 juin) dans l'inventaire.

Les cartographies sont élaborées avec un code atlas minimum, égal ou supérieur à 2. Ce code correspondant à « l'observation répétée d'adultes dans un habitat favorable », côté en Nidification Possible pour l'ensemble des transects et les deux bastions relictuels Capo di Feno et Golfe de Lava et un sous-secteur Suartu Bastelicaccia que l'on peut considérer comme bastion.

Toutefois d'autres critères pourraient être retenus et ont été retenus (en dehors de la période de mise en œuvre pour la déclinaison Corse du PNA). Pour la Pie-grièche à tête rousse le transport de proies sur longue distance n'est pas nécessairement lié à l'alimentation d'un adulte au nid ou de jeunes et n'est donc pas en soi un critère suffisant (Code atlas 9 Côté en nidification certaine).

Ces éléments ont par ailleurs déjà été déterminés dans d'autres travaux réalisés en Corse :

« Les indices retenus prouvant la probabilité des couples nicheurs furent les suivants :

- Le transport de proies en vue de l'alimentation d'un adulte au nid. De jeunes au nid ou déjà envolés, mais non émancipés.
- Le transport de matériaux nécessaires à la construction du nid.
- Les parades nuptiales et accouplements, et non pas le simple chant car certains mâles resteront célibataires et des chants ou des parades nuptiales sans accouplements furent notés chez les migrants qui disparurent peu de temps après et ce à plusieurs reprises.
- La présence de jeunes émancipés avant la fin Juillet. Plus l'on avance dans le temps et plus on pourrait rencontrer des migrants ». [3B]

Une partie importante des couples identifiés sur les secteurs prospectés l'ont été aussi en dehors de la période demandée comprise entre le 09/04/20 et le 15/07/20. Pour le détail, voir la numérotation des couples identifiés, par la date de la première observation du mâle et de la femelle ensemble sur un territoire.

Des cartes établies pour la période du 20/05/2020 au 05/06/2020 pourront ainsi être comparées avec celles établies pour la période du 09/04/2020 au 15/07/2020. Leur superposition mettra en évidence les différences d'estimation du nombre de couples pour les deux bastions de Capo di feno et Golfe de Lava en fonction des périodes d'observation retenues.

Le transect et secteur relictuel de Suartu Bastelicaccia n'a fait l'objet que de deux passages entre le 20 mai et le 05 juin et n'a pu être prospecté en grande partie qu'à pied. La combinaison des méthodes protocole carrés et transects était le seul moyen de couvrir l'ensemble de la zone. Dans les fait la méthode utilisée pour les carrés s'est révélée difficile à mettre en œuvre et les secteurs ont été prospectés à la manière d'un transect. La visibilité réduite du milieu (terrain plat, propriétés privées, alternances bois claires, bocages, ripisylves fermées, etc...) oblige à des déplacements pédestres et des arrêts aléatoires nécessaires supérieurs aux huit points d'écoute recommandés par mailles, en plus de l'absence de chants à cette période en Corse (20 mai 5 Juin).

4.2.2. Localisation des couples sur Ajaccio

Au niveau de la région d'Ajaccio, trois importants bastions de reproductions ont été identifiés dans les sous-secteurs des transects, bastions déjà connus (Fig. 3) [3A], dont un sur Suartu (bastelicaccia) nettement plus arboré (chênes lièges et verts), ne présentant pas la même typologie de milieu utilisé par les Pies-grièches à tête rousse que les deux autres, à Capo di Feno et au Golfe de Lava (prairies/maquis bas). Les 3 secteurs ont été prospectés par transects (en voiture et à pied) du 09/04/2020 au 15/07/2020. Un total de 31 couples a pu être identifiés essentiellement dans les trois bastions (trois couples en dehors n°11 n°12 n°13).

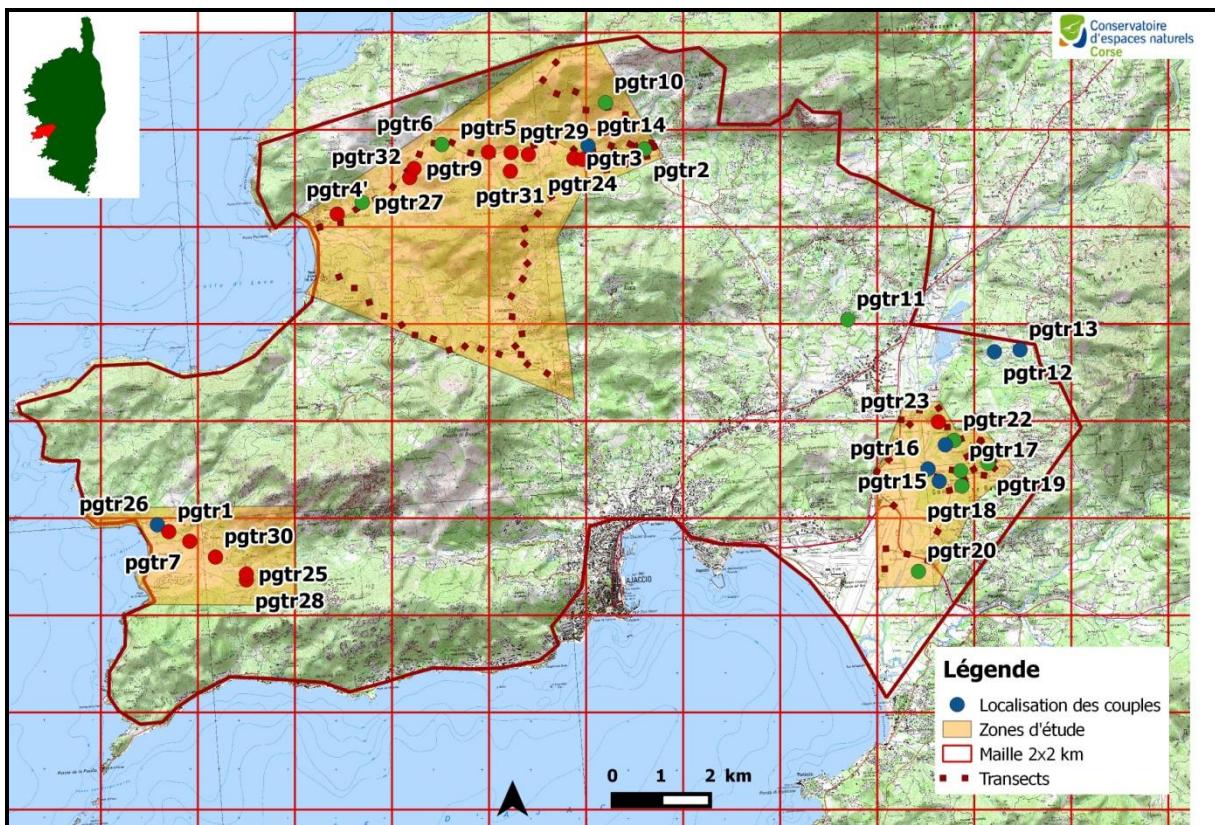


Figure 3: Localisation des 3 secteurs prospectés sur le bastion d'Ajaccio

4.2.2.1. Golfe de Lava - Communes d'APPETTO/ALATA

Transects qui recouvrent les carrés sur un secteur allant de la mer au pied de Monte Pianu sous la ligne de crête jusqu'à Bocca San Bastiano, puis de la D 81 à Bocca Listinconu, puis de Bocca Listinconu par la D 61 à Bocca di Carinica jusqu'à Bocca di Pruno et de Marchesi D 261 à Scaglioli et jusqu'à la mer par Paese di Lava village de vacances (Fig. 4). Le détail des passages est spécifié dans l'annexe 3.

Pour l'année 2020, 14 couples potentiels ont été identifiés, le numéro des couples est fonction de la date de leur première observation en couple sur l'ensemble des trois sous-secteurs. Toutefois deux couples précoce en échec sur leur premier territoire ont probablement « glissé » (le couple n°2 « glisse » sur le territoire n°14, et le couple n°6 « glisse » sur le territoire n°32).

Ce sont donc seulement **12 couples** qui ont été réellement identifiés sur le bastion du Golfe de Lava. Un seul couple n'a pas niché (n°27), un autre a été en échec de couvaison (n°14). Le couple n°10 n'a pas fait l'objet d'un suivi de l'envol des jeunes (à l'écart du transect de la route de Lava le long de la D81).

Il y a eu au moins **21 jeunes à l'envol** avant émancipation et un encore **1** sur le nid (n°24) en fin d'élevage (Annexe 4).

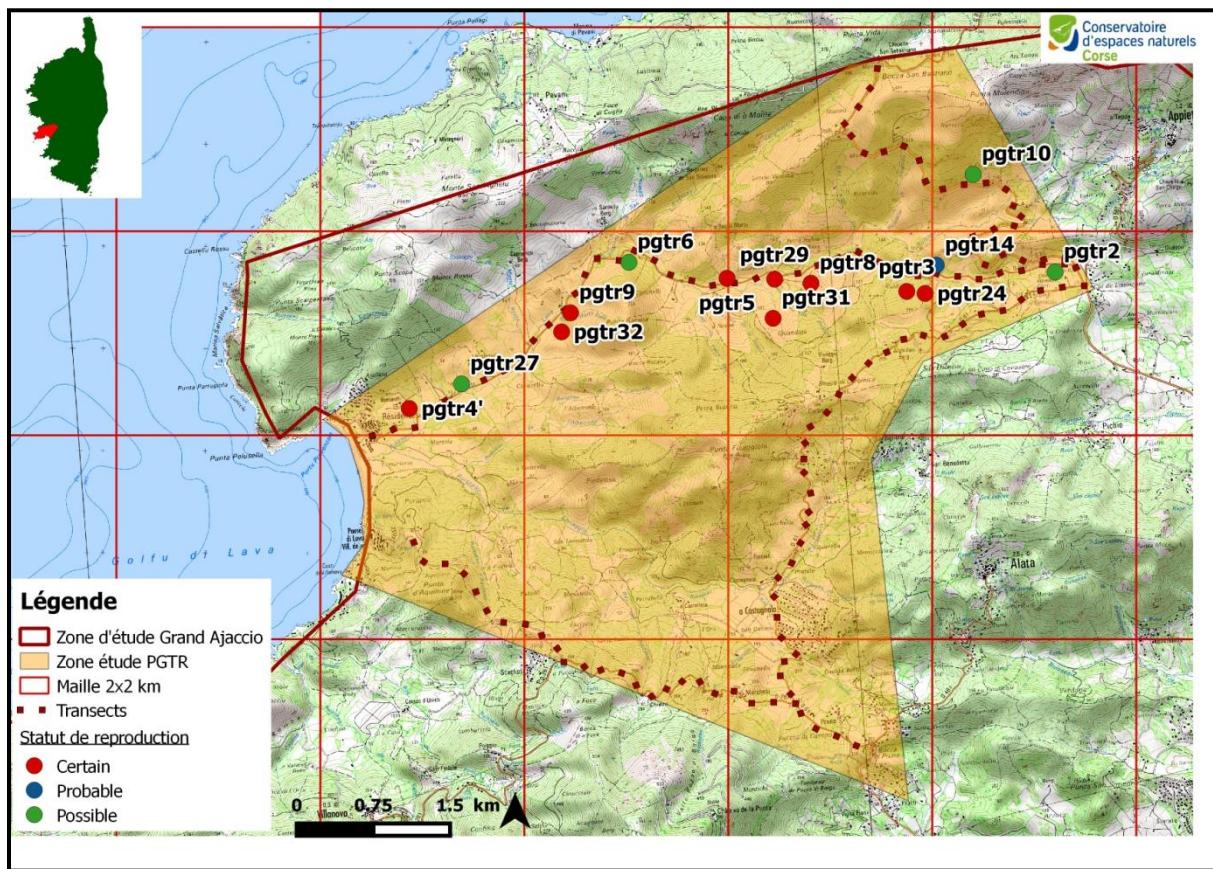


Figure 4 : Localisation des transects parcourus et des couples recensés sur le Golfe de Lava

Les jours alloués à la prospection sur ce secteur ne suffisent pas à effectuer un suivi correct et implique un travail bénévole de la part du salarié du CEN Corse. Le tableau 4 récapitule les dates de tous les autres passages (bénévoles) sur transects et/ou à pied dans les secteurs relictuels Golfe de Lava (du 09/04 au 17/07) et les temps de prospection :

Tableau 4 :dates passage transects bénévolats ; Golfe de Lava

| Date | Lieu du transect |
|----------|--|
| 15/04/20 | transect de Scaglioli D 261 à Bocca di Listinconu |
| | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe |
| 04/05/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava de Lava |
| 14/05/20 | transect de transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 27/05/20 | de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 02/06/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |

| | |
|----------|--|
| 16/06/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 22/06/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 01/07/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 09/07/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |
| 15/07/20 | transect de Bocca di Listinconu D 381 au résidences du Golfe de Lava |

4.2.2.2. Secteur Capo di Feno – Commune d'AJACCIO

Transects qui recouvrent les carrés sur un secteur allant de St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) à la D 111b jusqu'à Bausa. De Bausa par la mer à Capigliolo (petit Capo) jusqu'à Bocca di Canareccia (Fig.5)

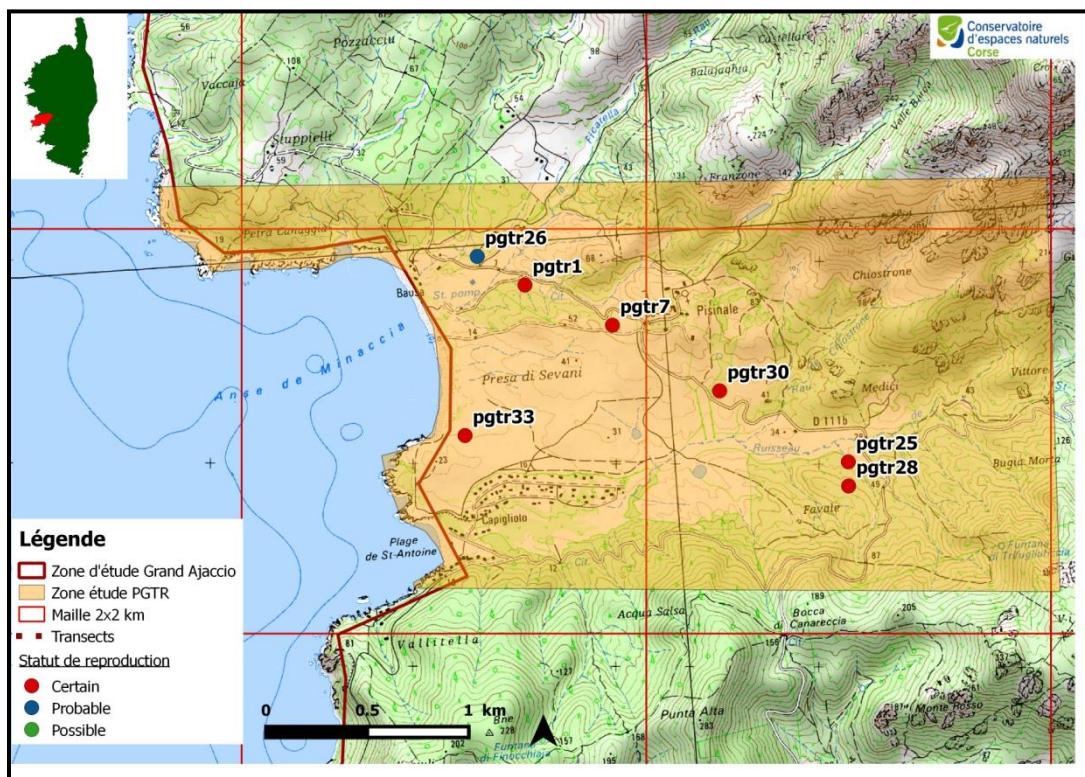


Figure 5: Localisation des transects parcourus sur Capo di Feno

Le sous-secteur des prospections est le bastion de Capo di Feno. Il est traversé par la D 111b, de Bausa (parking) au croisement D11b à Capigliolo (petit Capo), et Anse de Minaccia (plage) (Annexe 5)

Pour l'année 2020, **7 couples** ont été identifiés (Fig.5, Annexe 6). Le numéro des couples est en fonction de la date de leur première observation en couple sur l'ensemble des trois sous-secteurs. Un seul couple, le n°26 (arrivée tardive, partis) n'a pas niché.

Il y a eu **15 jeunes à l'envol** avant émancipation et un encore **1** sur le nid (n°28) en fin d'élevage.

Les jours alloués à la prospection sur ce secteur ne suffisent pas à effectuer un suivi correct et implique un travail bénévole de la part du salarié du CEN Corse. Le tableau 5 récapitule les dates de tous les autres passages (bénévoles) sur transects et/ou à pied dans les secteurs relictuels Capo di Feno (du 09/04 au 17/07) et les temps de prospection

Tableau 5 : dates passage transects bénévole ; Capo di Feno

| Date | Lieu du transect |
|----------|--|
| 17/04/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 01/05/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 24/04/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 08/05/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 29/05/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 08/06/20 | de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 20/06/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 26/06/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 03/07/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 11/07/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |
| 15/07/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) |

4.2.2.3. Secteur de Suartu – Communes d'AJACCIO/BASTELLICACCIA

Transects qui recouvrent les carrés Aéroport d'Ajaccio (au niveau de la fin de la route) secteur Bruscheto puis par la N 196 jusqu'au croisement N 193 des Gravières les bains de Caldaniccia, puis la route des gravières, le chemin qui passe entre Vanghi et la côte 65 en direction de

Farareccia, Barnabona, Cagile, puis Furcone, Alzeta, centre équestre et N196 (Fig.6, Annexe 7). Le sous-secteur des prospections est le bastion de Suartu. Il recouvre les zones prospectées à pied entre Cagile, Barnabona, Farareccia, les Bains de Caldaniccia, Terra Vecchia, Alzeta, Punta di Chiosu Novu et Cagile.

Pour l'année 2020, **9 couples** ont été identifiés (Annexe 8). Le numéro des couples est en fonction de la date de leur première observation en couple sur l'ensemble des trois sous-secteurs sans recherches de critères de nidification au-dessus des n° 1 à 8 = Possible/ Probable, du code atlas.

Dates de tous les **autres passages (bénévoles) sur transects et/ou à pied** dans les secteurs relictuels Suartu (du 09/04 au 17/07) et les temps de prospection : 11/06/20 transect secteur Suartu de 11h00 à 12h30 : 1h30.

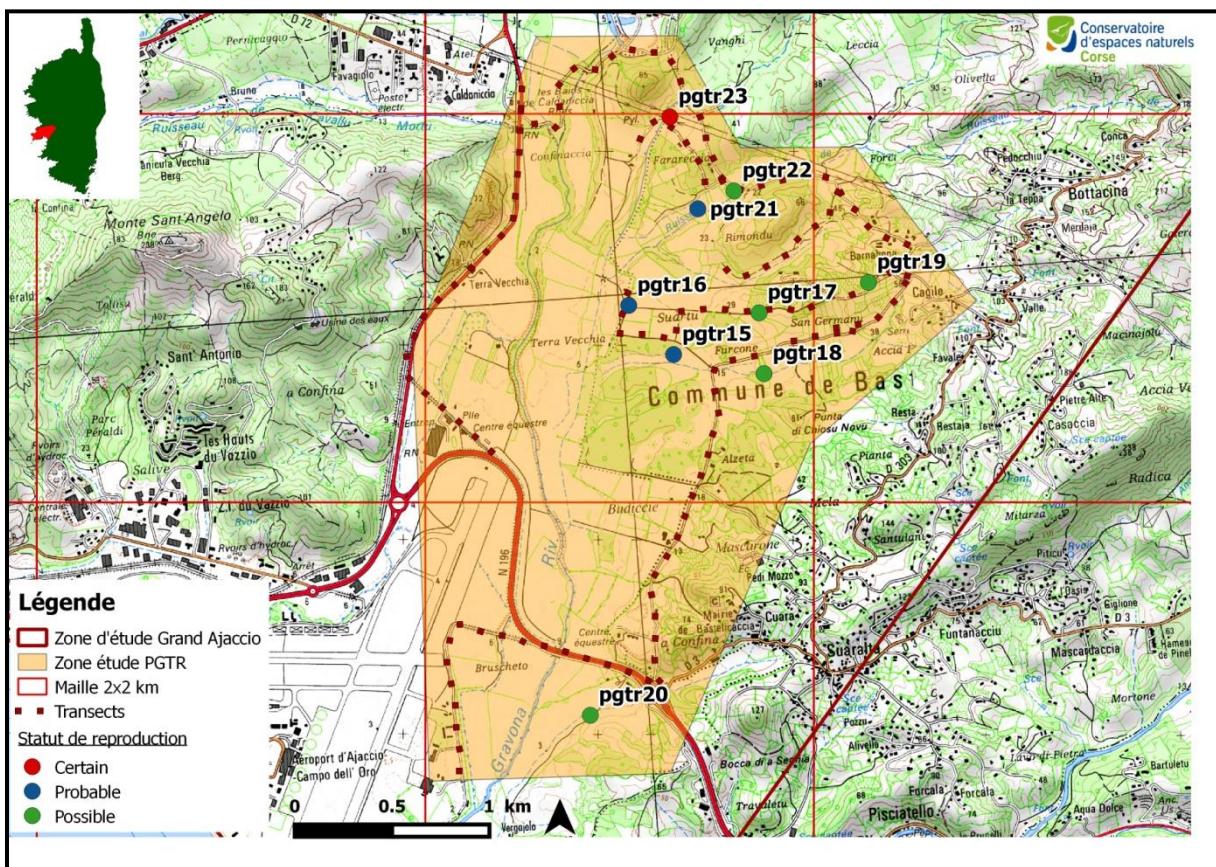


Figure 6: Localisation des transects parcourus sur Suartu

4.2.2.4. Les couples en dehors des périmètres définis

Ces couples ont été repérés pendant d'autres missions salariées ou bénévoles, Milans/Pèlerins/Balbuzards/Aigles.

Pour l'année 2020, **3 couples** ont été identifiés (Fig. 7, Annexe 9). Le numéro des couples est fonction de la date de leur première identification sur l'ensemble des trois sous-secteurs. Sans recherche de critères de nidification au-dessus des n° 1 à 8 = Possible/ Probable, du code atlas.

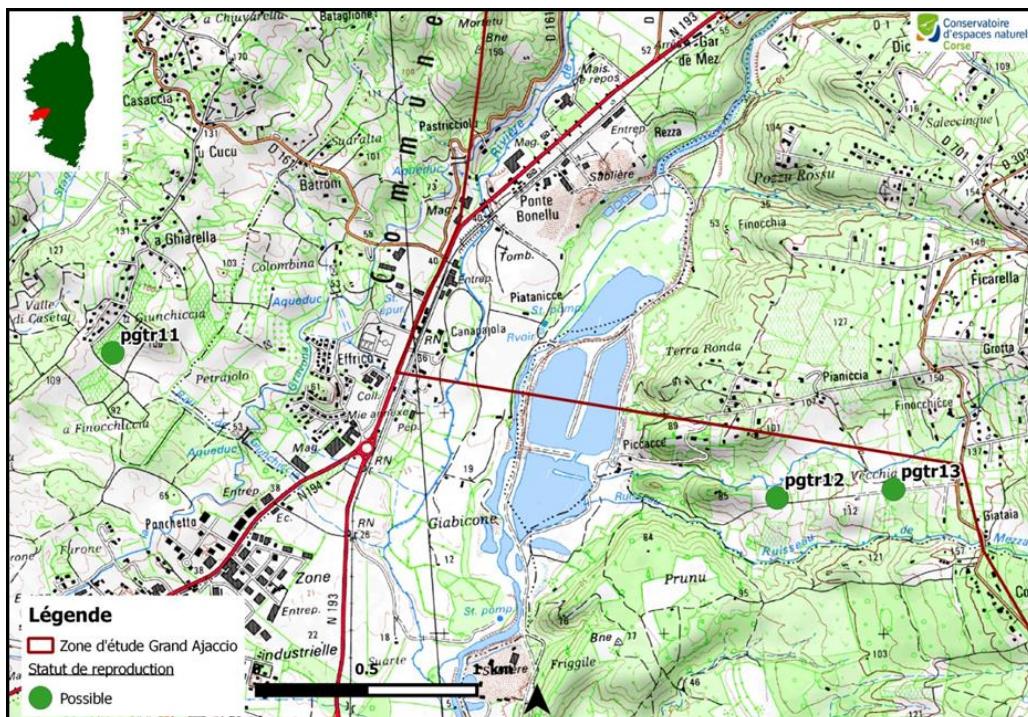


Figure 7 : Localisation des couples hors secteur de prospection

4.2.3. Typologie des habitats rencontrés lors du suivi sur Ajaccio

4.2.3.1. Golfe de Lava

Dans le bastion du Golfe de Lava, les milieux rencontrés et utilisés par la Pie-grièche à tête rousse sont très homogènes, en prairies artificielles à plus de 75%, plus ou moins envahies d'aspodèles. Ces prairies sèches, prises sur le maquis bas, étaient brûlées régulièrement. Il y a encore peu, chaque année. Maintenant, elles sont girobroyées ou traitées par brûlage dirigé avec les Sapeurs Forestiers. Ce sont essentiellement des pâtures à ovins et bovins. Sur quelques secteurs, nous notons également la présence de chevaux de clubs équestres. L'espace, pour le moment, est très localement utilisé pour les fermes de panneaux solaires.

Le trait caractéristique des milieux est la présence diffuse et très clairsemée de buissons de lentisques, ronciers, par endroit de genêts (d'une hauteur comprise entre 0,50 et 2,00 m pour les plus gros), mêlés des jeunes chênes verts isolés et espacés (d'une hauteur de 2 à 3 m) avec localement des arbousiers.

Une mosaïque se dessine, alternant ces prairies et des milieux plus fermés ou se refermant composés de cistes de 0,50 m, de maquis bas de 1,50 m, plus utilisés par la Pie-grièche écorcheur. **Tous les sites de nidifications ont en commun un espace dégagé autour de ces buissons ou arbres isolés, porteurs de nids et postes de chasse, avec un sol à la végétation rase et clairsemée.**

Même remarque déjà notée par d'autres observateurs « *Il existe des "vides" dans le sens où les zones susceptibles d'accueillir des couples nicheurs n'en abriteront pas alors que*

les sites de nidification et la nourriture semblent disponibles. En fait peut-être d'autres exigences écologiques plus complexes lui font vraisemblablement défaut » [3B]

La majorité des nids ont été construits entre 1,70 et 3 m, principalement sur de jeunes chênes verts et des buissons de lentisques, dans les houppiers denses et serrés, plus rarement dans des ronciers et des arbousiers, aucun sur des genêts.

4.2.3.2. Capo di Feno

Dans le bastion de Capo di Feno, les milieux rencontrés et utilisés par la Pie-grièche à tête rousse sont du même type que sur le secteur de Lava. L'espèce y utilise localement des secteurs plus fermés de maquis, en bordure de prairie, probablement par manque de choix d'arbustes, de buissons isolés et/ou de perchoirs. Ces prairies sèches ont étées prises sur un maquis environnant de 0,50 m à 1,50 m et, plus récemment, sur du maquis haut. L'entretien des prairies est effectué par girobroyage. La partie basse des terres de Presa di Sevani est beaucoup plus « nettoyée » de ses éléments isolés, buissonnents et arbustifs, que sur le bastion du Golfe de Lava. Tout ce que l'on peut dire c'est que l'on y constate l'absence de couples, sauf un en bordure de plage où subsistent des buissons de lentisques. Comme pour Lava, ce sont essentiellement des pâtures à ovins et bovins. Sur quelques secteurs, on note également la présence de chevaux de propriétaires. Certains champs sont utilisés pour le fourrage.

Globalement l'espace est plus structuré en deux oppositions tranchées avec : sur les côtés de la vallée des terres incultes constituées de maquis bas et haut puis de zones boisées et au milieu une zone très ouverte de prairies rases. On remarque aussi une gestion agricole d'entretien des terres plus régulière, avec coupe des ronciers et épineux le long du ruisseau de St Antoine et ailleurs sur la propriété, de façon moins systématique par le passé.

Sinon, toutes les remarques sur le bastion du Golfe de Lava sont transposables à Capo di Feno : même utilisation de l'espace par les Pies-grièches à tête rousse, mêmes besoins, même disposition des couples le long de la route, mêmes prédateurs. Pour l'emplacement des nids, les jeunes chênes (de 2,50 à 3,00 m) et buissons de lentisques isolés (moins présents qu'à Lava) avec l'utilisation des gros ronciers (2 m) en bordure de prairie ou oubliés sur celle-ci sont choisis préférentiellement par l'espèce.

4.2.3.3. Suartu

Dans le bastion de Suartu, les milieux rencontrés et utilisés par la Pie-grièche à tête rousse sont nettement différenciés des bastions de Lava et de Capo di Feno. Avec l'absence de maquis et de prairie continue, ils sont globalement plus arborés et hétérogènes. Ils sont constitués de petits bois de chênes âgés relictuels, très ouverts (chênes lièges) et de pâturages alternant avec un milieu plus bocager de chênes verts âgés, ceinturant une mosaïque de champs et, ça et là, de boqueteaux, bois secondaires plus jeunes en phase de reconquête. Mélangés à cela s'ajoutent des vergers et des zones de maraîchages en ceinture d'une forte urbanisation toute proche et en voie de forte extension. Le bastion est coincé sur une étroite

bande d'espace comprise entre la rivière de la Gravona (500m en retrait de celle-ci), et le bas de Bastelicaccia, traversé par la route qui part du club équestre à Cagile, Barnabona et Farareccia.

Les nids sont placés en hauteur, dans la partie haute des chênes (entre 4 et 7 m), classiquement sur une branche latérale éloignée du tronc de l'arbre. Les Pies-grièches chassent du haut des arbres, des branches latérales et des buissons environnants (haies) dans les champs, vergers et zones maraîchères. Ce sont, comme sur les deux autres bastions, des pâtures à ovins et bovins et près de fauche. Sur quelques secteurs, on note également la présence de chevaux de clubs équestres (3 clubs). Dans la chênaie entre Budiccie et Suartu, il y a aussi un élevage de cochons.

4.2.4. Interactions inter-spécifiques - Prédation

4.2.4.1. *Golfe de Lava*

Pour ce qui est des prédateurs, on remarque une présence constante des Corneilles mantelées dès la construction du nid jusqu'à l'envol des jeunes. De nombreuses altercations ont lieu, attaques et poursuites en vol par les Pies-grièches sur 100 à 150 m du nid. On observe de longues stations des Corneilles sur des postes de chasse du couple et au voisinage du secteur de nidification. Ceci semble avoir pour effet de cantonner le mâle à la période de la couvaison dans un périmètre restreint autour du nid.

Le Geai est fortement soupçonné d'avoir, en fréquentant régulièrement certains secteurs, poussé des couples avant la ponte, voire pendant la ponte, à changer de territoire. Aucun cas d'interactions n'a pu être observé à Lava, mais est très fréquent sur le bastion de Suartu Bastelicaccia. La visite régulière d'un nid sur un arbousier par un couple de geais a certainement poussé le couple à partir.

Les jeunes Buses variables de l'année sont aussi très présentes et systématiquement chassées par les Pies-grièches sur les secteurs des nids justes avant et après l'envol des jeunes. Plusieurs interactions ont été observées.

Un Milan Royal, chassé et poursuivi par un couple, a été vu près d'un nid à l'époque de la sortie des jeunes pies grièches.

Plus importante que celle de la Corneille, il semble que **la prédation par le rat noir** des œufs et poussins sur les nids est réelle et difficile à quantifier. L'observation, il y a quelques années, en affût de nuit, a révélé un rat noir grimpant sur le buisson de lentisque jusqu'au nid et dévorant, amochant vivants, deux poussins non emplumés sur cinq. En dehors de ces cas, il semble que l'essentiel de la prédation et de la mortalité se situe à l'envol des jeunes et pendant l'émancipation. « Le nombre de jeunes arrivant à l'envol (au bout de 19 à 22 jours de séjour au nid) est très élevé avec 89,3% des œufs pondus mais seuls 30 % des jeunes par rapport aux œufs pondus arrivent à l'émancipation » [3A].

4.2.4.2. *Suartu*

Pour les prédateurs potentiels, on retrouve les mêmes que sur les autres bastions. Mais il y a une prédominance des interactions avec les Geais qui sont systématiquement attaqués et poursuivis. L'épervier est aussi plus présent.

La reproduction sur ce secteur est plus difficile à contrôler. De par la visibilité restreinte et le morcellement du secteur par de nombreuses propriétés privées, les prospections ne sont possibles qu'à pied.

En raison du manque de temps, le bastion n'a pas fait l'objet d'un suivi de l'envol des jeunes avant émancipation.

4.2.5. Identification des menaces pesant sur les secteurs

Il est difficile de prédire l'évolution des secteurs du Golfe de Lava et Capo di Feno. Toutefois il semble assez stable et pérenne. Récemment une dynamique d'ouverture du milieu a été profitable à cette espèce, avec des coupes de maquis haut et du défrichement sur la partie de Favale et Rau de Chiostrone, sans toutefois convertir les parcelles en prairies rases et en laissant des jeunes chênes isolés qui conviennent bien à la Pie-grièche à tête rousse. Deux couples (n°25 et n°28) se sont installés sur le secteur. Toutefois, on note l'absence diffuse de buissons d'épineux de 0,50 m à 1,50 m, reléguant les couples à chasser plus systématiquement du haut des jeunes chênes (2,50 à 3 m) abritant les nids, faute de perchoirs différenciés alentours.

Nous n'avons pas connaissance de projets d'aménagements ou d'extension de l'urbanisation sur le secteur (bien que Capigliolo, petit Capo, se soit nettement urbanisé). Le projet d'installation d'antenne pour le réseau mobile se situe dans le champ en bordure du parking de Capo di Feno, utilisé il y a quelques années comme terrain de chasse d'un couple nichant de l'autre côté de la route. Cette année, nous notons sur la piste d'atterrissage de Presa di Sevani pour l'avion mono moteur proposant des baptêmes de l'air, les vols en Juillet de trois petits hélicoptères identiques. Dans un but commercial ? Privé ? Est-ce destiné à durer ou pas ?

Il est assez simple de prévoir les menaces sur Suartu à très court terme, secteur à dynamique d'aménagements et d'urbanisation forte. Il est sujet à une déprise agricole plus ou moins marquée, bien qu'un retour important semble se dessiner sur certains secteurs. « *La perte de l'habitat pourra découler aussi et ce comme pour l'autre espèce d'une trop forte urbanisation. Mais en général, l'écorcheur apparaîtra plus adaptable que la tête rousse* » [3B]

Il est donc nécessaire **d'évaluer les zones constructibles** sur le secteur de Suartu afin d'intervenir en amont des projets.

4.3. ACTION II.2 Etude des populations de Pie-Grièche à tête rousse française – Suivi des populations nicheuses dans le secteur relictuel/zone bastion du Reginu

Le suivi initialement prévu avant le confinement covid_19 n'a pas pu être réalisé. Nous avons au minima noté les couples observés lors des prospections milans. Des nouveaux couples ont pu être recensés en 2020. Depuis 2012, 20 couples ont pu être découverts (figure 8 et Annexe 10).

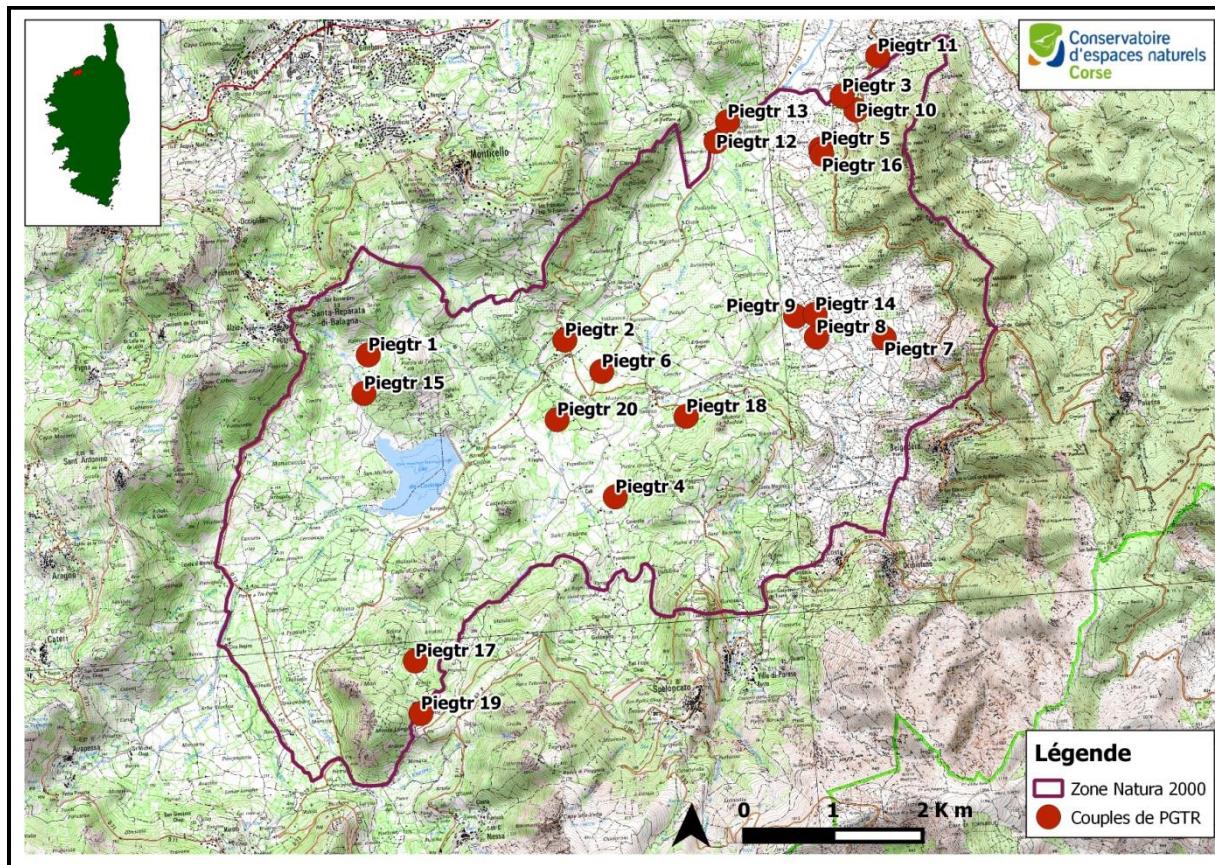


Figure 8 : Localisation des couples de PGTR dans le Reginu de 2012 à 2020

5. VALORISER

5.1. Action 5.1 – Sensibiliser les publics cibles : actions de sensibilisation et outils de communication

Cette année 2020, marquée par la pandémie, n'a pas permis de réaliser dans les meilleures conditions l'ensemble des actions de sensibilisation et de communication programmées auprès du grand public et des scolaires.

L'ensemble des actions de sensibilisation et de communication menées en 2020 dans le cadre du PNA Pie-grièche à tête rousse aura permis de sensibiliser/informer 299 personnes comprenant pour le grand public 30 personnes (Tableau 6), 269 scolaires et 18 enseignants/accompagnants en milieu scolaire (Tableau 7).

Le confinement et les mesures sécuritaires de distanciation ont contraint le CEN Corse à reporter à plusieurs reprises un grand nombre d'actions au cours de cette année particulière. Certaines de ces actions ont par la force des choses dûs être annulées après une préparation en amont (coordination, préparation, communication...) notamment sur le printemps, période propice. Plusieurs évènement et actions ont dûs être reprogrammées et finalement annulées.

L'objectif fixé sur les actions de sensibilisation/communication pour 2020 a néanmoins été atteint et non sans difficultés.

5.1.1. Animations à destination du grand public

Au total, sur l'événement qui a été maintenu en 2020, 105 personnes ont été sensibilisées (Tableau 6).

Tableau 6 : Actions de sensibilisation à destination du grand public en 2020.

| Evènement | Type | Date | Lieu | Nombre de personnes | Statut |
|---|---------------------|------------|-----------------|---------------------|---------|
| <i>Semaine du développement durable</i> | Stand d'information | Mai | Golo (Lucciana) | X | Annulé |
| <i>Journée européenne du patrimoine</i> | Stand d'information | 19/09/2020 | Golo(Lucciana) | 75 | Réalisé |

| | | | | | |
|--------------------|---|------------|------------------------------|-----|---------|
| Fête des possibles | Stand d'information et atelier découverte | 26/09/2020 | Place Saint-Nicolas (Bastia) | 30 | Réalisé |
| Total | | | | 105 | |

Le stand d'information comporte de nombreuses plaquettes d'informations, affiches, panneaux de jeux d'observation, des jeux ludiques, des outils de sciences participatives afin de sensibiliser et impliquer le public pour la conservation de la Pie-grièche à tête rousse.

- Une plaquette d'information à destination des socio-professionnels et du (Fig. 10),
- Une plaquette d'information à destination du grand public avec un accès QR code "enquête participative" Pie-Grièche à tête rousse (créé en 2020) (Fig. 11),
- Un guide d'identification des oiseaux de Corse (dont la Pie –Grièche à tête rousse ; créé en 2020 Fig. 12).



Figure 9 :Stand d'information du CEN Corse mis à disposition du grand public dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2020.

La démarche de « sciences participatives » contribue à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité par les citoyens et permet d'en savoir plus sur l'état de conservation de l'espèce, mais aussi de sensibiliser le grand public en l'impliquant.

LES BONS GESTES ?

AGRICULTEURS, ÉLEVEURS, ÉLUS, VÉTÉRINAIRES

- Conserver les éléments du paysage (haies, buissons, arbres isolés, bosquets, murets...);
- Privilégier le nettoyage mécanique ou manuel pour l'entretien des clôtures et éviter le recours aux pesticides;
- Maintenir des prairies naturelles et l'élevage extensif;
- Limitez l'emploi d'antiparasitaires et de vermifuges;
- Tailler les haies qui doivent l'être de préférence à l'automne (élagage manuel si possible) et conserver des arbres hauts;
- Si possible, préserver les vieux arbres et arbres morts (qui offrent cavités et perchoirs pour de nombreuses espèces);
- Ajouter des perchoirs.

TOUS CONCERNÉS !

Elus, agriculteurs, éleveurs ou propriétaires terriens vous êtes au cœur de la conservation de cette espèce !

Ces pratiques simples permettent de maintenir la qualité des paysages et sont favorables à toute la biodiversité locale !

Ouvrez l'œil, chaque observation compte !





Arnaud Ledru

AIDEZ-NOUS À SAUVEGARDER LA PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE EN CORSE !

Plan National d'Actions « Pies-grièches »
Lanius sp. (2014-2018)

Il existe des lacunes importantes dans la connaissance de la sous-espèce « *badius* » présente en Corse que le PNA Pies-grièches entend bien pallier. De nombreuses actions de conservation et de communication sont aussi prévues. En Corse, la DREAL Corse décline le PNA au niveau régional.

Ce document est réalisé dans le cadre du PNA Pies-grièches pour l'étude et la conservation de la Pie-grièche à tête rousse en Corse.

PARTICIPÉZ AUX ACTIONS DU CEN CORSE !

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse œuvre, depuis plus de **40 ans**, pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Corse.

Le CEN Corse recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous les acteurs (propriétaires, usagers, collectivités, associations...).

I NOSTRI VALORI

VALORIZER – VALORIZARE
« Sensibiliser, éduquer les scolaires et le grand public à l'environnement »

CONNAÎTRE – CUNOSCERE
« Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité »

GERER – GESTIRE
« Promouvoir une gestion favorisant la biodiversité écologique »

PROTÉGER – PRUTEGERE
« Protéger par la maîtrise foncière ou d'usage »

ACCOMPAGNER – ACCOMPAGNARE
« Accompagner les politiques publiques »

871, avenue de Borgo,
20290 BORGO

04 95 32 71 63 | www.cen-corse.org | contact@cen-corse.org





Femu insieme per a natura !

PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE

LA BELLE MASQUÉE EN DANGER..



A Piccagazza capirossa

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

En Corse, c'est la sous-espèce *Lanius senator badius* (Hartlaub, 1854) qui est présente. Cette dernière niche dans les îles occidentales de la Méditerranée (Corse, Sardaigne, Baléares...).

Calotte et nuque brun-roux
Masque noir
Bec robuste et crochu
Dos, ailes et queue noir et blanc
Ventre blanc
Avec sa silhouette de petit rapace, la Pie-grièche à tête rousse est facilement identifiable : coiffé rousse, ventre blanc immaculé et masque noir qui lui bande les yeux.

ESPÈCE NOMINALE
Lanius senator

- Bande noire du front plus large que celle de la ssp. *badius*
- Tache blanche à la base des primaires (absente chez la ssp. *badius*)

NE PAS CONFONDRE AVEC...

Pie-grièche écorcheur (évidemment nicher, visiteur régulier en Corse). Plus commun, elle a une calotte argentée, un manteau brun et un ventre saumoné.

Pie-grièche grise (non nicher, rare en Corse). Egalement masquée avec un bec crochu, son dos est gris et son ventre blanc.

Pie-grièche à poitrine rose (non nicher, rare en Corse). Très rare, elle a un masque noir plus large, un manteau gris, et un ventre rosé.

ECOLOGIE

HABITAT

En Corse, la Pie-grièche à tête rousse (ssp. « *badius* ») affectionne particulièrement les prairies cultivées/pâturees, les abords de zones humides et les vergers.

Ces milieux sont arborés (arbres, haies, bosquets) afin de pouvoir y abriter le nid et de lui servir de perchoir.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Carnivore, la Pie-grièche à tête rousse chasse à l'affût et se nourrit essentiellement d'insectes (surtout Coléoptères), parfois de petits vertébrés.

Comme toutes les pies-grièches, elle a la particularité d'empaler ses proies sur des branches épineuses ou des barbelés, appelés « lardoirs ».

MIGRATION

Grande migratrice, la sous-espèce insulaire hiverne dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où la nourriture est abondante et revient nicher dans les îles occidentales méditerranéennes au printemps (avril-mai).

RÉPARTITION EN CORSE

400-700 couples ont été estimés sur l'ensemble de la Corse

S'aventurant rarement au-delà des 800 m d'altitude, l'espèce est principalement présente dans les régions d'Aljaccio, Bastia, en Balagne et sur la Plaine orientale.

MENACES

LA PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE !

Elle est considérée en **déclin** en France. La sous-espèce insulaire « *badius* » est jugée **vulnérable** d'après la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse.




De nombreuses menaces (d'origines anthropiques ou naturelles) pèsent sur l'espèce et sont responsables de son déclin :

- **Modification/destruction de son habitat** (suppression haies et arbres, cultures intensives, déprise agricole et fermeture du milieu, urbanisation)
- **Pollution chimique** (emploi de produits phytosanitaires)
- **Chasse et piégeage** dans certains pays méditerranéens
- **Prédation**
- **Changements climatiques...**

IL EST CEPENDANT DIFFICILE DE JUGER DE L'ÉTAT DE CONSERVATION D'UNE ESPÈCE SANS LA CONNAÎTRE RÉELLEMENT.

En Corse, la sous-espèce « *badius* » est encore **très peu étudiée** et ses menaces sont peut-être **sous-estimées**.

Les actions à mener dans le cadre du **PNA "Pies-grièches"** devraient nous permettre d'en apprendre davantage sur cette sous-espèce locale et d'ainsi mieux la protéger !

Figure 10:Plaquette d'information créée par le CEN Corse à destination des socio-professionnels dans le cadre du PNA Pie-Grièche à tête rousse (Haut : recto ; Bas : verso).

COMMENT LA SAUVER ?

- Conserver les éléments du paysage (haies, buissons, arbres isolés, bosquets, murets...)
- Privilégier le nettoyage mécanique ou manuel pour l'entretien des clôtures et éviter le recours aux pesticides;
- Maintenir des prairies naturelles;
- Limiter l'emploi d'antiparasitaires et de vermifuges;
- Tailler les haies qui doivent l'être de préférence à l'automne (élagage manuel si possible) et conserver des arbres hauts;
- Si possible, préserver les vieux arbres et arbres morts (qui offrent cavités et perchoirs pour de nombreuses espèces).

FATEZ-NOUS PART DE VOS OBSERVATIONS !

N'hésitez pas à en parler autour de vous (élus, élèveurs...). Ces pratiques simples permettent de maintenir la qualité des paysages et sont favorables à toute la biodiversité locale !

Ouvrez l'œil, chaque observation compte !


© Arnaud Ledru


Pie-grièche à tête rousse | Piccagazza capriosa

AIDEZ-NOUS À SAUVEGARDER LA PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE EN CORSE !

Plan National d'Actions « Pies-grièches »
Lanius sp. (2014-2018)

Il existe des lacunes importantes dans la connaissance de la sous-espèce « *badius* » présente en Corse que le PNA Pies-grièches entend bien pallier. De nombreuses actions de conservation et de communication sont aussi prévues. En Corse, la DREAL Corse décline le PNA au niveau régional.

Ce document est réalisé dans le cadre du PNA Pies-grièches pour l'étude et la conservation de la Pie-grièche à tête rousse en Corse.

PARTICIPEZ AUX ACTIONS DU CEN CORSE !

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse œuvre, depuis plus de **40 ans**, pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Corse.

Le CEN Corse recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous les acteurs (propriétaires, usagers, collectivités, associations...).

I NOSTRI VALORI

| | |
|---|--|
| VALORIZER – VALORIZÀ « Sensibiliser, éduquer les scolaires et le grand public à l'environnement » | CONNAÎTRE – CUNOSCE « Améliorer et capitaliser les connaissances sur la biodiversité » |
| GERER – GESTI « Promouvoir une gestion favorisant la biodiversité écologique » | PROTÉGER – PRUTEGE « Protéger par la maîtrise foncière ou d'usage » |
| ACCOMPAGNER – ACCOMPAGNÀ « Accompagner les politiques publiques » | |

871, avenue de Borgo,
20290 BORGO
04.95.32.71.63 | www.cen-corse.org | contact@cen-corse.org


Conservatoire
d'espaces naturels
Corse



PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE

LA BELLE MASQUÉE EN DANGER...


A Piccagazza capriosa
© David Guérin

Femu insieme per a natura !

ECOLOGIE

HABITAT

En Corse, la Pie-grièche à tête rousse (ssp. « *badius* ») affectionne particulièrement les prairies cultivées/pâturées, les abords de zones humides et les verger.

Ces milieux sont arborés (arbres, haies, bosquets) afin de pouvoir y abriter le nid et de lui servir de perchoir.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Carnivore, la Pie-grièche à tête rousse chasse à l'affût et se nourrit essentiellement d'insectes (surtout Coléoptères), parfois de petits vertébrés.

Comme toutes les pies-grièches, elle a la particularité d'empaler ses proies sur des branches épineuses ou des barbelés, appelés « *lardoirs* ».

MIGRATION

Grande migratrice, la sous espèce insulaire hiverne dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où la nourriture est abondante et revient nicher dans les îles occidentales méditerranéennes au printemps (avril-mai).

RÉPARTITION EN CORSE

400-700 couples ont été estimés sur l'ensemble de la Corse

S'aventurant rarement au-delà des 800 m d'altitude, l'espèce est principalement présente dans les régions d'Alcudia, Bastia, en Balagne et sur la Plaine orientale.

MENACES

LA PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE !

Elle est considérée en **déclin** en France. La sous-espèce insulaire « *badius* » est jugée **vulnérable** d'après la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse.

De nombreuses menaces (origines anthropiques ou naturelles) pèsent sur l'espèce et sont responsables de son déclin :

- **Modification/destruction de son habitat** (suppression haies et arbres, cultures intensives, déprise agricole et fermeture du milieu, urbanisation)
- **Pollution chimique** (emploi de produits phytosanitaires)
- **Chasse et piégeage** dans certains pays méditerranéens
- **Prédation**
- **Changements climatiques...**

IL EST CEPENDANT DIFFICILE DE JUGER DE L'ÉTAT DE CONSERVATION D'UNE ESPÈCE SANS LA CONNAÎTRE RÉELLEMENT.

En Corse, la sous-espèce « *badius* » est encore **très peu étudiée** et ses menaces sont peut-être **sous-estimées**.

Les actions à mener dans le cadre du PNA « Pies-grièches » devraient nous permettre d'en apprendre davantage sur cette sous-espèce locale et d'aïnsi **mieux la protéger** !

Figure 11: Plaquette d'information créée par le CEN Corse à destination des socio-professionnels dans le cadre du PNA Pie-Grièche à tête rousse (Haut : recto ; Bas : verso).

CEN Corse – BILAN ANNUEL 2020 – PNA Pie-Grièche à tête rousse en Corse

42 | Page

5.1.2. Animations à destination des scolaires

Au total, ce sont 269 scolaires et 18 enseignants/accompagnateurs qui ont été sensibilisés en 2020 (Tableau 7).

Tableau 7. Actions de sensibilisation à destination des scolaires en 2020.

| Evènement | Type | Date | Lieu | Nombre de classes | Nombre de scolaires | Nombre d'accompagnateurs /enseignants | Statut |
|---|--|------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------------------------|---------|
| <i>Fête de la science</i> | Atelier pédagogique : identification & menaces | 10/11/2020 | Lecci | 4 | 95 | 8 | Réalisé |
| <i>Fête de la Nature</i> | Atelier pédagogique + balade en pirogue : identification & menaces (Fig. 12) | 09/11/2020 | Porto-Vecchio (Embouchure Stabiacciu) | 2 | 46 | 6 | Réalisé |
| <i>Fête de la Nature</i> | Atelier pédagogique | 06/10/2020 | Ocana et Bastelicaccia | 2 | 48 | 2 | Réalisé |
| <i>Programmes pédagogiques « Oiseaux de Corse »</i> | Atelier pédagogique | 2020 | Corse | 4 | 80 | 4 | Réalisé |
| Total | | | | 12 | 269 | 18 | |



Figure 12: Balade en pirogue dans le cadre de la Fête de la nature à Porto-Vecchio en octobre 2020.

5.1.3. Communication/Médias/Réseaux sociaux

Dans le cadre des actions de sensibilisation à destination du grand public, le CEN Corse réalise, pour chacune de ses sorties ou évènements, un communiqué de presse comprenant également une affiche, qui est transmis à l'ensemble de ses contacts « presse/média » (Corse Matin, RCFM, corse net info, etc.).

Afin d'informer et de sensibiliser régulièrement le grand public à la conservation de la Pie – grièche à tête rousse, le CEN Corse communique au travers de son site internet (<http://www.cen-corse.org/>), ses newsletters ainsi que sur Facebook. Les publications facebook sont relayées sur le compte instagram du CEN Corse (créé en 2020) afin de toucher un plus grand nombre de personnes. L'ensemble de ce réseau constitue plus de 4500 personnes connectées/touchées.

Une page dédiée aux PNA est présente sur le site web afin de permettre au public de retrouver l'ensemble des espèces concernées par les PNA, dont la Pie –Grièche à tête rousse. De plus, un QR code est accessible pour saisir ses observations – Sciences Participatives. Chaque observation est envoyée automatiquement sur une adresse collective contact@cen-corse.org.

En 2020, un documentaire a permis d'aborder la présence et la protection de la Pie –Grièche à tête rousse :

- Documentaire de 4 minutes présentant la Pie-grièche à tête rousse et ses objectifs de conservation, réalisé en plaine orientale au printemps 2020. Un problème sonore lors de l'enregistrement a été rencontré, une voix off est nécessaire pour pallier ce désagrément

6. PERSPECTIVES

Tableau 8 : Actions proposées dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du PNA Pie –Grièche à tête rousse

| Animation | Mise en œuvre |
|--|---|
| ACTION I.2 Animation régionale du PNA <ol style="list-style-type: none">1. Animation du COPIL régional Participation au COPIL national, échanges avec les acteurs nationaux2. Rédaction des livrables à l'échelle régionale et nationale : rédaction du rapport d'activité annuel avec l'ensemble des actions réalisées au niveau régional (CEN et partenaires du PNA) et envoi de ce rapport aux membres du COPIL et au coordinateur national)3. Mise en place d'une feuille de route, | ACTION II.2 Etude des populations de la Pie –Grièche à tête rousse <ol style="list-style-type: none">1. Dynamique de population - suivi des Bastions de population -Ajaccio,2. Prospection régionale (Plaine Orientale), spécifier un étalement potentiel de l' action sur 2 ans au vue de l' étendue de la zone de prospection3. Suivi GLS et analyses génétiques des individus équipés cofinancement labo/programme personnel Frédéric |

| | |
|--|--|
| <p>priorisation des actions et planning prévisionnel jusqu'en 2023</p> <p>ACTION I.3 Alimenter la base du SINP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmission des données au coordinateur régional et nationale | <p>Jiguet</p> <p>ACTION IV.1/IV.4 Renforcer les actions de préservation et de restauration des habitats boisés favorables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contact des différents acteurs, partenariat avec ZPS N2000 pour la mise en place de contrat MAEc 2. Connaître/sensibiliser les propriétaires/exploitants des terrains hébergeant des nids = courrier aux propriétaires et relai auprès des communautés des communes |
| <p>ACTION IV. 4 Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats favorables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation des groupes de travail sur les problématiques « gestion des habitats » et « aménagement » | <p>ACTION VI.1 Sensibiliser les publics cibles</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Création d'outils de communication 4. Communication et sensibilisation auprès des scolaires, 5. Interventions grand public |

6.1. Action II.2 Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse

L'étude réalisée en 2019 par le CEN Corse a permis de mettre en évidence des secteurs potentiellement favorables et sous prospectés à l'échelle régionale. Il est donc primordial de poursuivre l'état des lieux de la population de Pie – Grièche à tête rousse afin d'évaluer l'effectif nichant en Corse et d'affiner la répartition spatiale. Ces informations capitales permettront d'identifier clairement les habitats favorables à la Pie – Grièche à tête rousse ainsi que les secteurs bastions. Elles permettront d'orienter des mesures de gestion et de protection efficaces en faveur de la Pie – Grièche à tête rousse.

A moyen terme il conviendra aussi de maintenir les suivis des bastions dans le temps, comme initié sur Ajaccio afin de pourvoir dégager des tendances d'évolution de ces bastions. Une veille écologique est primordiale sur ce secteur en raison des pressions anthropiques croissantes : expansion des zones urbaines et déprise agricole.

6.2. Action II.2/V.5 Etude des populations de la Pie-grièche à tête rousse/initier des axes de recherche

Il a été relevé au niveau de la région PACA - Corse, un déclin marqué des populations de Pie-Grièche à tête rousse. Cette espèce migratrice est présente en France uniquement lors de la période de reproduction, elle repart ensuite dans ces quartiers d'hiver en Afrique. L'objectif de cette action est d'identifier les causes de ce déclin afin de pouvoir agir en conséquence directement sur les lieux de nidification et indirectement sur l'aire d'hivernage par des collaborations.

Ainsi le programme de Frédéric Jiguet intitulé « Stratégie de migration des Pie-grièche à tête rousse *senator* et *badius* » comporte 4 objectifs : déterminer les voies de migration, les haltes migratoires, les zones d'hivernage et enfin les différentes stratégies de traversée du Sahara (programme personnel CRBPO). Par conséquent, ce programme de recherche s'inscrit pleinement dans l'action V.1 du Plan National d'action. Le Conservatoire d'espace naturels Corse souhaite donc collaborer et appuyer ce programme afin de répondre à une demande d'élargissement des connaissances primordiales dans le cadre de la mise en œuvre du PNA.

Les couples de Pie-grièche à tête rousse sont recensés chaque année sur la Réserve de Biguglia. En intégrant cette action au programme technico-scientifique, la réserve de l'étang de Biguglia sera donc acteur de la mise en œuvre d'actions de recherches primordiales dans le cadre de la conservation de la Pie- Grièche tête rousse. Cette zone protégée est un critère de choix pour cette action afin d'augmenter les chances de recontacter les individus équipés. En effet, la perte de territoire par destruction d'habitat ou perte de ressource alimentaire est évincée.

La méthodologie consiste pour la capture à poser un filet mono-filament verticale proche du nid ou sur le passage de l'oiseau lorsqu'il quitte le nid durant la période de nourrissage des jeunes au nid. Ensuite l'oiseau est manipulé pendant 10 minutes maximum par un des 4 bagueurs généralistes agréés CRBPO qui :

- Poseront des GLS <1g fait grâce à un fil de nylon sur lequel est fixé le GLS et qui se pose en baudrier au niveau des cuisses.
- Poseront des bagues colorées
- Effectuerons des prélèvements de plumes.

L'ensemble du matériel posé sur l'oiseau ne doit pas dépasser 4 % de sa masse. Par conséquent tout oiseau de moins de 25 g ne sera pas équipé. Christophe De Franceschi est le référent du programme pour la pose de balises GLS sur les Pies-grièches. Il formera les bagueurs corses généralistes lors du programme.

Le programme personnel a débuté en 2020, 4 oiseaux ont été équipés dont 2 en Corse. Cette première phase a permis de valider la technique de capture au filet ainsi que la résistance du harnais. Il se poursuivra en 2021 et 2022 avec l'objectif de baguer chaque année 10 à 20 individus de la sous espèce *senator* et *badius* et d'en équiper la moitié de balise GLS. Les oiseaux bagués seront recapturés l'année suivante afin de :

- (1) Comparer les taux de retour et les conditions corporelles des individus équipés de GLS et non équipés de GLS
- (2) Récupérer les données des GLS

Tableau 9 : Matériel utilisé lors du programme

| | Baguage coloré | Balise GLS |
|--------|--|-----------------------|
| Modèle | Darvik blanche avec code alphanumérique à 1 lettre suivi | Intigeo P65B1-11-COOL |

de 2 chiffres (taille moineau, bague S), codes numériques individuels spécifique au programme (3 autres programmes sur cr-birding, un bulgare avec darvik jaunes à 3 lettres)

| | |
|---------------------|--|
| Poids | 0.71 g |
| Durée de vie | >1an |
| Système de fixation | Harnais fermé par double nœud et point de glue |

6.3. Renforcer les actions de protection/gestion des habitats favorables

La Pie – Grièche à tête rousse fréquente des habitats similaires à ceux favorables au Milan royal en milieu ouvert. Elle fait donc face au mêmes types de menace pesant sur son habitat. Par conséquent, le CEN Corse a axé un groupe de travail gestion des habitats favorables commun aux deux PNA, afin d'intégrer une dimension à l'échelle du milieu, plus efficace à la mise en place de mesures de gestion/protection pertinentes.

Cette action implique plusieurs points sur lesquels le CEN Corse s'impliquera toute la durée du PNA :

- Coordination avec les services instructeurs de l'Etat pour la mise en œuvre d'aides financières en secteur N2000 et hors secteurs N2000
- La mise en place de protections conventionnelles en secteur N2000,
- La mise en place de protections conventionnelles par voie contractuelle avec les propriétaires concernés
- L'élaboration et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques

Le groupe de travail gestion des habitats initié en 2021 a permis de regrouper l'ensemble des services instructeurs de l'état concernés par cette problématique. Les perspectives sont ainsi de proposer un guide de bonnes pratiques adapté aux difficultés que peuvent rencontrer les agriculteurs, éleveurs, propriétaires à la mise en œuvre de ces actions. Une première proposition a été faite par le CEN Corse lors de ce groupe de travail et sera améliorée l'année prochaine à la suite des échanges.

Concernant la mise en œuvre de cette action, le statut du Milan royal permettra d'agir indirectement au sein de 4 secteurs N2000 en faveur de la Pie – Grièche à tête rousse. En parallèle d'une action en zone N2000, il est nécessaire de contacter les communes pour lesquelles des bastions de population ont été recensés afin de porter à connaissance l'existence de la sous-espèce *badius* et diffuser le guide de bonnes pratiques.

6.4. Action IV.1 Renforcer la protection des Pies – Grièches à tête rousse

La dynamique d'urbanisation, de changement d'occupation des sols dans certains secteurs de la Corse implique d'élaborer rapidement des outils d'aide à la décision à destination des communes afin qu'il y ait une réelle prise en compte de la Pie – Grièche à tête rousse dans les politiques publiques. Depuis quelques années, l'outil d'aide à la décision qui se répand et a notamment pu faire ses épreuves dans le cadre de la protection de la tortue d'Hermann est la carte de sensibilité. Cette carte permet de favoriser l'intégration des enjeux espèce dans le cadre de documents de planification régionaux et locaux impliquant des enjeux d'aménagement du territoire (PADDUC, PLU, SRE...). Un travail de collecte de données sera réalisé auprès des acteurs de l'environnement et services de l'état concernant tout point de présence de Pie – Grièche à tête rousse dont ils disposent et qui a été validé par un expert. Des cartes de sensibilités au niveau des bastions pourront ainsi être réalisées afin de préserver les noyaux de population de Pie-Grièche à tête rousse.

Par ailleurs les menaces et pressions anthropiques relevées lors des prospections permettront d'en informer les services instructeurs et d'intervenir en amont de projets d'aménagements.

7. BIBLIOGRAPHIE

- [1]. BERSUDER, D. (1990).- Bilan de la prospection en 1989 et statut de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace de 1984 à 1989. C.E.O.A, Strasbourg. 90 p.
- [2]. BERSUDER, D. & KOENIG, P. (1991).- Contribution à l'étude d'une population de pies-grièches à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace. Bilan du suivi et du baguage en 1991. CRBPO. non publié.
- [3.A]. BONACCORSI, G. & ISENMANN, P. (1994).- Biologie de la reproduction et nourriture de la Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator badius* et de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* en Corse (France). *Alauda* 62: 269-274p.
- [3.B]. BONACCORSI (G), Résultats de l'enquête 1993-1994 concernant les Pies- grièches nicheuses en Corse.
- [4]. DOMBROVSKI, V. (1998).- La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord. *Annales scientifiques* 1998-1997 6: 113-120p.
- [5]. DUPOUX, E. (2005).- Proposition d'une méthode de suivi des pies-grièches. *Erops* 64(1-2005): 42-44p.
- [6]. ELLENBERG, H. (1986).- Warum gehen die Neuntöter *Lanius collurio* in Mitteleuropa im Bestand zurück ? *Corax* 12: 34-46p.
- [7]. ERROUSSI, F., ALVENERIE, M., GALTIER, P., KERBOEUF, D. & LUMARET, J.P. (2001).- The negative effects of the residues of ivermectin in cattle dung using a sustained-release bolus on *Aphodius constans* (Duft.) (Coleoptera: Aphodiidae). *Veterinary Research* 32: 421-427p.
- [8]. ESTRADA, J., PEDROCCHI, V., BROTONS, L. & HERRANDO, S. (2004).- *Atlas dels ocells nidificants de Catalunya*, 1999-2002. Institut Català d'Ornitologia / Lynx Edicions, Barcelona. 640 p.
- [9]. FERNEX, M. (1981).- Evolution des populations d'oiseaux au pied du Jura alsacien (Biederthal) en fonction du changement des techniques agricoles. *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse* 782: 29-40p.
- [10]. FONDERFLICK, J. (2007).- Conséquences de la fermeture et de la fragmentation des milieux ouverts sur l'avifaune nicheuse des Causses. Thèse EPHE. 211 p.
- [11]. FREITAG, F. (1951).- Am Nest des Rotkopfwürgers. *Vogelwelt* 72: 145-148.
- [12]. GENDRE, N. (1999).- La Pie-grièche à tête rousse : une espèce menacée en Lorraine. Etude de la population du Saintois. Estimation de l'effectif régional. Propositions d'un

plan d'action. Rapport de stage LPO Lorraine / MST Aménagement-Environnement, Metz. 53 p.

- [13]. IDELON, C. & THIEROT, J.C. (1995).- Etat des populations de pies-grièches à tête rousse dans le périmètre de la colline de Sion et propositions de mesures de gestion préservant ses biotopes de reproduction. Rapport LPO Lorraine / Direction Régionale de l'Environnement, Metz. 30 p.
- [14]. LEFRANC, N. (1980).- Biologie et fluctuations des populations de Laniidés en Europe occidentale. L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie 50: 89-116 p.
- [15]. LEFRANC, N. (1993).- Les pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ed. Delachaux et Niestlé, Tournai. 240 p.
- [16]. LEFRANC, N. (1996).- Acte du 22ème Colloque Francophone d'Ornithologie : enquête pies-grièches LPO / Ministère de l'Environnement 1993-1994. Alauda 64(1): 66-67.
- [17]. LEFRANC, N. (1999).- Les pies-grièches *Lanius* sp. en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. Ornithos 6(2): 58-82.
- [18]. LUMARET, J.P. (2001).- Impact des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans les pâturages. Réunion du Comité scientifique de la Réserve Naturelle de Hauts-Plateaux du Vercors. Produits vétérinaires, pastoralisme et biodiversité, Lans-en-Vercors, le jeudi 25 janvier 2001.
- [19]. MULLER, Y. (1998).- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) oiseau de l'année 1998 en Alsace. Bilan de l'enquête. Ciconia 22: 81-98.
- [20]. PANOW, E.N. & (1983).- . (1983).- Die Würger der Palaarktis. Die Neue Brehm-Bücherei. A. Ziemsen Verlag, Wittenberg Lutherstadt. 196 p.
- [21]. SUDFELDT, C., DRÖSCHMEISTER, R., GRÜNEBERG, C., MITSCHKE, A., SCHÖPF, H. & WAHL, J. (2007).- Vögel in Deutschland. DDA, BfN, LAG VSW, Münster. 40 p.
- [22]. ULLRICH, B. (1971).- Untersuchungen zur Ethologie und Ökologie des Rotkopfwürgers (*Lanius senator*) in Südwestdeutschland im Vergleich zu Raübürger (*Lanius excubitor*), Schwarzstirnwürger (*Lanius minor*) und Neuntöter (*Lanius collurio*). Die Vogelwarte 26: 1-77.

8. BILAN QUANTITATIF

Temps de travail pour les missions de terrain :

| Missions | Période | Heures « salariés » | Heures « bénévoles » | Intervenants/remarques |
|--|-----------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Localisation de nids et suivi succès reproducteurs de 10 nids sur Ajaccio | du 13 avril au 05 juin 2020 | 70 | 54.30 | Sébastien CART |
| Rédaction de livrables, transmission des données | Août 2020 | 39 | 66 | Sébastien CART |
| Total | | 109 | 120.3 | |

ANNEXES

Annexe 1 : Mise en œuvre du PNA Pie-grièche en Corse

[source : PNA 2014-2018]

Il s'agit ici de détailler la mise en œuvre l'action II.2 du PNA Pies-grièches qui cible la PGTR corse (ssp *badius*)

Sous-action 1- Améliorer la connaissance globale de la sous-espèce *badius* de la PGTR

Ce taxon a déjà fait l'objet de quelques publications pertinentes, mais il subsiste bien des lacunes dans la connaissance. L'action consiste à mieux connaître la répartition globale de cette espèce en Corse, à localiser et cartographier les bastions les plus importants, à décrire les types d'habitats fréquentés, à identifier ou préciser les menaces réelles et potentielles sur ces habitats (fermeture du milieu, urbanisation ? etc.).

Cette action doit déboucher sur la proposition de mesures conservatoires pour assurer le maintien de cette petite population en Corse (410 à 700 couples selon Thibault & Bonaccorsi 1999).

Méthode proposée – Identifier les zones à enjeux et cartographier les bastions de reproduction les plus importants avec une approche cartographique au 25 000e et une estimation du nombre de couples par bastion.

Ressources : Synthèse biblio à prévoir sur les connaissances disponibles (publis, atlas ornithologiques) + Données Géonature + données d'inventaires des dossiers de 2019 en PO (EcoMed) et autour d'Ajaccio (Natruralia).

Reporter l'ensemble de ces données sur des cartes (nuages de points) afin d'orienter les recherches de terrain.

Le travail de terrain sur ce volet n'a pas vocation à être exhaustif. Il conviendra cependant, pour chaque site identifié, d'estimer le nombre de couples présents. Reporter ensuite les zones à enjeux sur des cartes aux 1/25000, et croiser avec les zonages environnementaux existants (RNN, ZPS, ZSC, Znieff, etc).

Résultats attendus : Cibler et hiérarchiser les secteurs (zones à forte densité, zones relictuelles) où des mesures conservatoires doivent être appliquées → carte de sensibilité.

Sous-action 2- Effectuer le suivi de quelques populations

L'objectif est de mesurer la tendance d'évolution de la population globale grâce à des suivis périodiques. Dans un premier temps, des suivis relativement simples et peu contraignants peuvent être appliqués sur plusieurs sites la première année pour identifier les zones avec des bonnes densités et les secteurs relictuels (estimation du nombre de couples présents par secteurs).

Méthode proposée :

! Les protocoles de suivis sont à mettre en œuvre entre le 20 mai et le 5 juin pour la PGTR d'après le PNA.

Protocole1 :

- Des mailles de 2 km x 2 km sont réparties sur les secteurs proposés pour la prospection (Grand Ajaccio, Plaine orientale - Fium'Orbu, Balagne – vallée du Reginu).
- On choisit une ou plusieurs mailles à étudier à l'année n, dans lesquelles huit carres de 500 x 500m prédéfinis sont disposés en quinconce pour être prospectés. Les carres présentant une couverture supérieure à 50 % d'habitat non favorable (boisement, zone urbanisée) ne sont pas prospectés.
- La prospection est ensuite réalisée en combinant point d'écoute et d'observation de 15 minutes au sein de chaque carre. Le positionnement des points sera au choix de l'observateur qui les centrera le plus possible en tenant compte de l'accessibilité et de la meilleure couverture visuelle offerte. Le passage complet sur tous les points d'un carré se fera au cours d'une même matinée entre 1h et 4 heures après le lever du jour.
- Au minimum, deux passages seront entrepris.

Variante possible : Elle s'appuie sur le concept de transects <> au sens large : Des itinéraires routiers sont prédéfinis (routes, chemins carrossables ouverts à la circulation) avec des arrêts systématiques de 5 minutes tous les 500 m dans les secteurs semi-ouverts (non forestiers). Ces trajets sont reportés sur une carte au 25 000e avec indication des arrêts pour reproductibilité.

- les itinéraires prédéfinis sont parcourus à faible vitesse et par beau temps (absence de fortes pluies et de vent), éventuellement en effectuant un AR pour optimiser les chances de contact + pour d'avoir un champ de vision différent lors du parcours en voiture.
- Tous les individus observés sont localisés sur une carte, en distinguant si possible les couples certains des individus isolés, ceci en évaluant la distance à chaque PG détectée (soit la distance réelle mesurée avec un télémètre soit par l'intermédiaire de classes de distances). On note également la nature du perchoir et du site de chasse (par exemple piquet de clôture, pâture fréquentée par bovins).
- Les sorties sont répétées au moins deux fois (si possible trois fois) pendant la période délimitée. Après chaque transect noter la durée de sa réalisation.

Pour standardiser ces méthodes et permettre une analyse de l'évolution des populations d'année en année, les contraintes absolues à respecter dans tous les cas afin de standardiser les recueils de données : sont les suivantes : opérations à mener autant que possible par le (les) mêmes observateur (s), sur les mêmes transects ou maillage, chaque année par météo favorable, aux mêmes dates et aux mêmes heures (privilégier les matinées) en s'arrêtant pendant un même temps sur tous les points.

Pour les secteurs relictuels (qui concerne des petites zones présentant des petits noyaux de population connus de PGTR), l'objectif est de tendre vers l'exhaustivité en recensant l'ensemble des oiseaux en distinguant dans la mesure du possible les couples et oiseaux isolés. Pour ce faire, le noyau cartographique est à parcourir par tous les moyens appropriés en notant et en reportant sur cartes la localisation de tous les oiseaux repérés (en suivant l'un ou les 2 protocoles précédents).

NB : ces projets de protocoles ne sont pas destinés à recenser tous les couples d'une zone à enjeux (même si on essaye d'être exhaustif pour les petits noyaux de population). Même si cette donnée est intéressante, dans un premier temps, l'objectif n'est pas d'avoir une indication sur la réussite de la nidification, mais d'estimer la population de PGTR. C'est pourquoi les recensements se font en début de saison quand les oiseaux sont le plus facilement repérables (manifestations territoriales, chants). Les dates proposées (fin mai) peuvent paraître un peu tardives, mais correspondent à une période où tous les individus d'une population donnée de PGTR devraient être de retour de migration.

D'une année à l'autre, les deux méthodes proposées permettront aussi d'appréhender les éventuels changements ayant affecté les milieux parcourus (arasement ou plantation de haies, évolution naturelle de la végétation, retournement de prairies, mises en chantier d'infrastructures, etc). Il sera donc grossièrement possible d'attribuer les changements observés dans les effectifs peuvent être liés soit aux activités humaines, soit à des causes naturelles opérant dans ou à l'extérieur de la zone de nidification.

Les résultats globaux feront l'objet d'une interprétation avec analyse statistique d'une année à l'autre.

Moins prioritaires, la sous-action-3 : Connaître la distance génétique entre cette sous-espèce et la forme nominale

Le PNA prévoyait d'intégrer ce volet dans l'étude en cours lors de sa validation (2014) sur les formes endémiques de Corse. Avec l'accord du MNHN, quelques oiseaux devront être capturés à la fois en Corse et sur le continent (de préférence en Provence ou Languedoc) pour des prélèvements de plumes et/ou de sang. Je ne sais pas si ceci a été fait, sinon prévoir des prélèvements que quelques individus dans le cadre des suivis.

1Se reporter aux protocoles existants (Paca & Aveyron) pour la Notation des informations et des exemples de fiches de relevés d'observations et de fiches de relevés d'habitats.

DREAL Corse / SBEP / DBT / Avril 2020

Annexe 2 : Fiche de relevés des habitats et des observations pour 2020


**Conservatoire
d'espaces naturels
Corse**

Enquête Pie-grièche à tête rousse 2020

Fiche de relevés des habitats

Maille :

Observateur:

Date :

Milieu(x) présent(s) sur chaque carré :

Préciser la représentativité de chaque milieu présent sur chaque carré à l'aide d'un chiffre de 1 à 4 :

1 : inférieur à 25%

2 : entre 25% et 50%

3 : entre 50% et 75%

4 : supérieure à 75%

| n° point | Culture (céréales, maïs...) | Prairie artificielle/ améliorée | Pelouse sèche (recouvrement en ligneux bas < 15%) | Lande à buis et genévrier (recouvrement en ligneux bas > 15 %) | Boisement (pinède, chênaie) | Coupe forestière | Zone bâtie, (habitations, bâtiments agricoles...) | Autres (préciser) |
|----------|-----------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------------------|------------------|---|-------------------|
| 1 | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | |

Elément(s) paysager(s) présent(s) sur chaque carré :

Préciser en cochant la case

| n° point | Arbre isolé | Buisson isolé | Haie arbustive (H < 2m) | Haie arborée (H > 2 m) | Lisière forestière | Fils électriques | Clôtures | Autres (préciser) |
|----------|-------------|---------------|-------------------------|------------------------|--------------------|------------------|----------|-------------------|
| 1 | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | |

Le site vous paraît :

stable et pérenne

menacé (conversion des pelouses en cultures

menacé (projet d'aménagement, extension urbanisation...)

dans une dynamique de fermeture (fermeture naturelle du milieu, déprise agricole)

dans une dynamique d'ouverture (coupe forestière, défrichement...)

Enquête Pie-grièche à tête rousse 2020

Fiche de relevés des observations



Couverture nuageuse : 0-33 % = 1 ; 33-66 % = 2 ; 66-100 %

Pluie : absente = 1 ; bruine = 2 ; averses = 3

Vent : absent = 1 ; faible = 2 ; moyen à fort = 3

Visibilité : bonne = **1** ; modérée = **2** ; faible = **3**

Date 1er passage : / / Cn : Pluie : Vent : Visibilité :

Annexe 3 : Dates de passages des transects sur le secteur du Golfe de Lava

| | Date | Lieu du transect | Horaire | Durée |
|-------------------|----------|--|---------------|-------|
| Premier passage | 13/04/20 | Bocca San Bastiano-Bocca Listinco | 7h00-8h30 | 1h30 |
| | 13/04/20 | transect D 381 | 8h30 à 11h30 | 3h00 |
| | 13/04/20 | transect D 61 Bocca Listinconu à Bocca di Pruno | 11h30 à 12h30 | 1h00 |
| | 14/04/20 | transect D 261 de Marchesi à Paese di Lava village de vacances | 7h30 à 10h30 | 3h00 |
| Second passage | 20/05/20 | transect D 381 de Bocca Listinconu au résidences du Golfe de Lava | 7h30 à 12h30 | 5h00 |
| | 20/05/20 | transect D 381 de Bocca Listinconu à D 81, de Bocca San Bastiano | 12h30 à 15h00 | 2h30 |
| | 20/05/20 | transect D 61 de Bocca Listinconu à Bocca di Pruno | 15h00 à 16h30 | 1h30 |
| | 21/05/20 | transect D 261 de Marchesi à Paese di Lava village de vacances | 12h00 à 13h30 | 1h30 |
| Troisième passage | 04/06/20 | transect D 81 de Bocca San Bastiano à Bocca Listinconu | 06h00 à 07h30 | 1h30 |
| | 04/06/20 | transect D 381 de Bocca Listinconu aux résidences du Golfe de Lava | 7h30 à 12h45 | 5h15 |
| | 04/06/20 | transect D 61 de Bocca Listinconu à Bocca di Pruno | 12h45 à 13h30 | 0h45 |
| | 05/06/20 | transect D 261 de Marchesi à Paese di Lava village de vacances | 06h00 à 07h30 | 1h30 |

Annexe 4 : Tableau de recensement des couples sur le secteur du Golfe de Lava

| Nom du couple | Date | Commune | Statut reproduction | Nombre jeunes à l'envol |
|---------------|------------|----------|---------------------|-------------------------|
| PGTR10 | 20/05/2020 | APPIETTO | Possible | - |
| PGTR32 | 01/07/2020 | APPIETTO | Certain | 3 |
| PGTR31 | 01/07/2020 | APPIETTO | Certain | 5 |
| PGTR3 | 09/07/2020 | APPIETTO | Certain | 2 |
| PGTR29 | 09/07/2020 | APPIETTO | Certain | 2 |
| PGTR9 | 01/07/2020 | APPIETTO | Certain | 2 |
| PGTR27 | 16/06/2020 | APPIETTO | Possible | - |
| PGTR8 | 09/07/2020 | APPIETTO | Certain | 1 |
| PGTR6 | 15/04/2020 | APPIETTO | Possible | - |
| PGTR24 | 15/07/2020 | APPIETTO | Certain | 1 |
| PGTR2 | 15/04/2020 | APPIETTO | Possible | - |
| PGTR5 | 15/07/2020 | APPIETTO | Certain | 5 |
| PGTR14 | 27/05/2020 | APPIETTO | Probable | - |
| PGTR4 | 01/07/2020 | APPIETTO | Certain | 1 |

Annexe 5 : Dates de passages des transects sur le secteur Capo di Feno

| | Date | Lieu du transect | Horaire | Durée |
|--------------------------|----------|--|---------------|-------|
| Premier passage | 14/04/20 | transect de St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) à D 111b jusqu'à Bausa | 11h00 à 12h00 | 1h00 |
| Second passage | 21/05/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) | 09h00 à 12h00 | 3h00 |
| Troisième passage | 05/06/20 | transect de D 111b Bausa à St Antoine du Mont Orat D 11b (ancienne carrière) | 08h00 à 11h15 | 3h15 |

Annexe 6 : Tableau de recensement des couples sur le secteur Capo di Feno

| Nom du couple | Date | Commune | Statut reproduction | Nombre jeunes à l'envol |
|---------------|------------|---------|---------------------|-------------------------|
| PGTR7 | 20/06/2020 | AJACCIO | Certain | 6 |
| PGTR30 | 26/06/2020 | AJACCIO | Certain | 3 |
| PGTR28 | 11/07/2020 | AJACCIO | Certain | 1 |
| PGTR26 | 05/06/2020 | AJACCIO | Possible | |
| PGTR25 | 26/06/2020 | AJACCIO | Certain | 3 |
| PGTR1 | 20/06/2020 | AJACCIO | Certain | 1 |
| PGTR33 | 03/07/2020 | AJACCIO | Certain | 2 |

Annexe 7 : Dates de passages des transects sur le secteur Suartu

| | Date | Lieu du transect | Horaire | Durée |
|------------------------|----------|--|---------------|-------|
| Premier passage | 28/05/20 | Transect à pied : Budiccie, Alzeta, Terra Vecchia, Suartu, Furcone, San Germanu, Punta di Chiosu Novu, Accia Dolce et Cagile | 05h45 à 10h45 | 5h00 |
| | 28/05/20 | transect entre Budiccie, centre équestre, N 196 Brucheto aéroport et par la N 193 centre équestre, Terra Vecchia, rond-point de Caldaniccia | 12h00 à 13h30 | 1h30 |
| Second passage | 03/06/20 | transect et à pied secteur San Germanu, Cagile, Licciola, Barnabona, Farareccia, Vanghi, la route des Gravières, les bains de Caldaniccia, Rimondu, Suartu | 06h30 à 11h30 | 5h00 |
| | 03/06/20 | transect de Licciola au centre équestre rond-point de Bastelicaccia à Brucheto aéroport | 11h30 à 12h30 | 1h00 |

Annexe 8 : Tableau de recensement des couples sur le secteur Suartu

| Nom du couple | Date | Commune | Statut reproduction | Nombre jeunes à l'envol |
|---------------|------------|---------------|---------------------|-------------------------|
| PGTR19 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |
| PGTR18 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |
| PGTR17 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |
| PGTR16 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Probable | - |
| PGTR15 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Probable | - |
| PGTR23 | 03/06/2020 | BASTELICACCIA | Certain | - |
| PGTR22 | 03/06/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |
| PGTR21 | 03/06/2020 | BASTELICACCIA | Probable | - |
| PGTR20 | 28/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |

Annexe 9 : Localisation de couple hors secteurs de prospection

| Nom du couple | Date | Commune | Statut reproduction | Nombre jeunes à l'envol |
|---------------|------------|---------------|---------------------|-------------------------|
| PGTR11 | 26/05/2020 | AFA | Possible | - |
| PGTR12 | 26/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |
| PGTR13 | 26/05/2020 | BASTELICACCIA | Possible | - |

Annexe 10 : Recensement des couples de Pie – Grièche à tête rousse dans le Reginu 2012 - 2020

| Couple | Date observation | Commune | Lieudit wnat | Statut Reproduction | Remarques |
|----------|------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---|
| Piegr 10 | 12/05/2017 | BELGODERE | belgo1-12 | Probable | dans champ en bas |
| Piegr 11 | 12/05/2017 | BELGODERE | belgo1-2 | Probable | |
| Piegr 5 | 15/04/2015 | BELGODERE | funtana di sensia | Probable | 1 adulte posé, chant et cris |
| Piegr 16 | 13/05/2019 | BELGODERE | funtana di sensia 2 | Probable | |
| Piegr 7 | 17/06/2016 | BELGODERE | pgtr_belgodere | Probable | |
| Piegr 3 | 15/05/2013 | BELGODERE | pgtr_belgodere2 | Probable | |
| Piegr 17 | 04/06/2019 | FELICETO | Arbaju 2 | Certain | couple(s) cantonné(s) |
| Piegr 19 | 15/06/2020 | NESSA | pgtr_nessa | Certain | Nourrissage juvéniles volants |
| Piegr 8 | 20/04/2017 | OCCHIATANA | occhia2-5' | Probable | |
| Piegr 9 | 20/04/2017 | OCCHIATANA | occhia2-8 | Probable | |
| Piegr 12 | 15/05/2017 | OCCHIATANA | occhia1-2 | Probable | en bordure de champ entre champ point 1 et champ maison |
| Piegr 13 | 15/05/2017 | OCCHIATANA | occhia1-3 | Probable | au niveau du lotissement, sur poteau |
| Piegr 14 | 15/05/2017 | OCCHIATANA | occhia2-3 | Probable | sur piste début lotissement |
| Piegr 1 | 20/05/2012 | SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA | PGTR-santareparata | Probable | perché sur un roncier |
| Piegr 15 | 13/05/2019 | SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA | suarella | Probable | |
| Piegr 4 | 13/04/2015 | SPELONCATO | caserelle | Probable | cris et chant |
| Piegr 20 | 17/06/2020 | SPELONCATO | pgtr_speloncatu | Probable | |
| Piegr 6 | 26/05/2015 | SPELONCATO | rioni | Probable | cris et chant |
| Piegr 2 | 15/05/2013 | SPELONCATO | PGTR-villeparasu | Probable | posé sur arbre fruitier |
| Piegr 18 | 10/06/2020 | VILLE-DI-PARASO | PGTR_villeparaso | Probable | |

RESUME

En 2020 le CEN Corse a débuté l'étude sur la pie-grièche à tête rousse dans le cadre du Plan National d'Action (PNA), commandé par la DREAL Corse.

Les trois zones d'études retenues sont : le Grand Ajaccio, le Reginu et la Plaine Orientale. Les critères de sélection intègrent :

- La présence historique de la Pie –Grièche à tête rousse
- L'absence de protection
- Les menaces recensées sur les secteurs

Pour les zones du Reginu et de la plaine Orientale le suivi n'a pas pu être mis en œuvre en raison du contexte sanitaire. Dans le Reginu, quelques couples ont pu être localisés aux grés des prospections milans. Sur le Grand Ajaccio, le recensement des couples et le suivi de la reproduction ont pu être réalisés sur les zones bastions de l'espèce, malgré des difficultés liées à certaines incohérences du protocole.

Le travail d'animation sur les bonnes pratiques de gestion des habitats favorables, ainsi que l'intégration de la Pie-Grièche à tête rousse dans les documents d'aménagements du territoire sont primordiales et ont été initiées en 2020. Le CEN Corse en tant qu'animateur veillera à une meilleure diffusion des informations nécessaires à l'implication de la protection de la Pie-grièche à tête rousse par les communes et acteurs de l'aménagement du territoire. Ainsi, une diffusion de la plaquette réalisée en 2020 auprès des socio-professionnels et du grand public ainsi que des échanges réguliers avec les services instructeurs de l'état sur l'aire de répartition de la Pie-grièche à tête rousse seront renforcés en 2021.

Quelques actions de sensibilisation, grand public et scolaire, ont été réalisées sur différents évènements qui ont lieu sur toute la Corse (fête de la science, fête de la nature, etc.).

Le présent rapport porte à connaissance les actions engagées par le CEN Corse dans le cadre du PNA Pie-grièche à tête rousse au cours de l'année 2020.